

20200154

Budget 2021

Rapport préliminaire établi selon le MCH2

(en application de l'art. 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Sommaire

Liste des illustrations	4
0 L'essentiel en bref.....	6
1 Aperçu du budget 2021.....	8
1.1 Bases légales.....	8
1.2 Budgétisation.....	8
1.3 Quotité d'impôt	8
1.4 Dissolution de la réserve de réévaluation et création d'un nouveau financement spécial «Financement d'infrastructures».....	8
1.5 Limite d'inscription à l'actif.....	10
1.6 Amortissements.....	10
1.6.1 Patrimoine administratif selon l'ancien droit, en vertu du MCH1 jusqu'en 2015.....	10
1.6.2 Patrimoine administratif selon le nouveau droit, en vertu du MCH2 dès 2016	10
2 Présentation et structure du compte de résultats dans la partie comptable.....	10
2.1 Compte de résultats.....	11
2.2 Évolution des capitaux propres dans le compte général.....	12
3 Hypothèses de planification, conditions-cadre et analyses des différents postes du budget	12
3.1 Charges de personnel (30).....	13
3.2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31).....	13
3.3 Amortissements (33).....	14
3.4 Revenus fiscaux (40).....	15
3.5 Revenus régaliens et de concessions (41).....	17
3.6 Charges financières et revenus financiers (34 et 44).....	17
3.7 Charges et revenus extraordinaires (38 et 48).....	17
3.8 Péréquation financière et compensation des charges.....	18
3.8.1 Péréquation financière.....	18
3.8.2 Compensation des charges.....	19
3.8.2.1 <i>Transports publics.....</i>	<i>20</i>
3.8.2.2 <i>Nouvelle répartition des tâches.....</i>	<i>20</i>
3.8.2.3 <i>Aide sociale.....</i>	<i>20</i>
3.8.2.4 <i>Traitements du corps enseignant à l'école enfantine et à l'école obligatoire.....</i>	<i>21</i>
3.8.2.5 <i>Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative.....</i>	<i>22</i>
3.8.2.6 <i>Assurance sociale, prestations complémentaires.....</i>	<i>22</i>

3.8.3	Évolution des revenus fiscaux et compensation des charges	23
4	Compte de résultats	24
4.1	Compte de résultats consolidé - compte global	24
4.2	Résultat du compte général.....	25
4.3	Résultats par direction municipale.....	27
4.3.1	Mairie	29
4.3.2	Direction des finances.....	31
4.3.3	Direction de l'action sociale et de la sécurité.....	33
4.3.4	Direction de la formation, de la culture et du sport	35
4.3.5	Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement.....	37
4.4	Comptes spéciaux avec financement spécial	39
4.4.1	Eaux usées	41
4.4.2	Enlèvement des ordures.....	43
4.4.3	Sapeurs-pompiers.....	45
4.4.4	EMS municipaux.....	47
4.4.5	Places de stationnement.....	49
4.4.6	Tissot Arena.....	51
5	Planification des investissements 2021.....	53
6	Financement du compte général.....	54
7	Indicateurs financiers.....	55
8	Évaluation.....	56
9	Projet d'arrêté et arrêté.....	57
9.1	Projet d'arrêté du Conseil municipal au Conseil de ville.....	57
9.2	Arrêté du Conseil de ville.....	58

Liste des illustrations

Figure 1: quotité d'impôt et taxes	8
Figure 2: évolution du résultat entre 2021 et 2025	9
Figure 3: compte de résultats	11
Figure 4: évolution des capitaux propres en millions de fr.....	12
Figure 5: évolution des charges de personnel par direction.....	13
Figure 6: évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14
Figure 7: évolution des amortissements	14
Figure 8: évolution des revenus fiscaux.....	16
Figure 9: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques	18
Figure 10: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques, entre 2016 et 2021	19
Figure 11: contributions nettes de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges, entre 2016 et 2021.....	19
Figure 12: contributions nettes de la Ville de Bienne pour les TP, la nouvelle répartition des tâches et l'aide sociale, entre 2016 et 2021.....	21
Figure 13: contributions nettes de la Ville de Bienne pour le traitement du corps enseignant, les allocations familiales et l'assurance sociale, PC, entre 2016 et 2021	23
Figure 14: évolution des revenus fiscaux et de la compensation des charges 2016–2021	23
Figure 15: compte de résultats consolidé (compte global)	24
Figure 16: compte de résultats du compte général par groupes de matières.....	25
Figure 17: résultats par direction municipale.....	27
Figure 18: résultat de la Mairie	29
Figure 19: résultat de la Direction des finances.....	31
Figure 20: résultat de la Direction de l'action sociale et de la sécurité	33
Figure 21: résultat de la Direction de la formation, de la culture et du sport.....	35
Figure 22: résultat de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement.....	37
Figure 23: résultats des comptes spéciaux	39
Figure 24: résultat du compte spécial «Eaux usées»	41
Figure 25: évolution des capitaux propres «Eaux usées» de 2019 à 2021.....	42
Figure 26: résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures»	43
Figure 27: évolution des capitaux propres «Enlèvement des ordures» de 2019 à 2021	44

Figure 28: résultat du compte spécial «Sapeurs-pompiers».....	45
Figure 29: évolution des capitaux propres «Sapeurs-pompiers» de 2019 à 2021	46
Figure 30: résultat du compte spécial «EMS municipaux».....	47
Figure 31: évolution des capitaux propres «EMS municipaux» de 2019 à 2021.....	48
Figure 32: résultat du compte spécial «Places de stationnement».....	49
Figure 33: évolution des capitaux propres «Places de stationnement» de 2019 à 2021	50
Figure 34: résultat du compte spécial «Tissot Arena»	51
Figure 35: évolution des capitaux propres «Tissot Arena» de 2019 à 2021	52
Figure 36: planification des investissements 2021 avec un taux de réalisation de 70%.....	53
Figure 37: financement du compte général	54
Figure 38: indicateurs financiers MCH2, 2017 à 2021.....	55

0 L'essentiel en bref

Avec la pandémie de coronavirus, l'économie enregistre une baisse historique des PIB des différentes régions du monde. Avec un PIB de la zone euro en recul de 12,1% au 2^e trimestre 2020 et les États-Unis pour qui le confinement a entraîné un effondrement du PIB de 32,9% pendant la même période, la crise économique, en plus de la crise sanitaire et humaine, peut être définie comme profonde et dévastatrice pour l'industrie et les emplois. La Suisse n'est pas en reste, avec un recul prévu de son PIB de 6,2%¹. Il va s'en suivre des dépenses publiques supplémentaires, mais également des pertes de recettes fiscales importantes. Cela aura pour conséquence, entre autres, une détérioration immédiate des finances publiques, sans qu'aucune mesure directe de compensation ne puisse être mise en œuvre à court terme au niveau des finances communales.

Dans un contexte économiquement tendu imposé par la crise actuelle, l'élaboration du budget 2021 n'a pas été sans difficultés. Il a fallu tenir compte d'une économie et d'une industrie internationale, suisse et locale à l'arrêt quasi-total dans de nombreux domaines. Il aura surtout fallu tenir compte des répercussions 2020 que cela aura sur les comptes communaux. Cette crise sanitaire, mais également économique, va indéniablement déployer ses effets négatifs pendant plusieurs années et sera pour la Ville un véritable défi à surmonter, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi social. Pour contrer ces effets, la Ville va également devoir investir, afin de soutenir l'économie locale et biennoise, tout en respectant la législation sur les marchés publics, mais également pour ne pas se retrouver dans une situation de sous-investissement, dangereuse à moyen/long terme.

Avec une quotité d'impôt inchangée de 1.63, le budget 2021 prévoit, au niveau du compte général, 431,52 millions de fr. de charges et 431,52 millions de fr. de revenus. Le budget 2021 boucle sur un résultat équilibré, après prélèvement d'un montant de 7,11 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier». À noter que ce résultat a pu être atteint après dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation d'ESB (5,38 millions de francs (nets)) et après la prise en considération de l'impact net de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier sur le résultat (10,00 millions de fr.), ainsi qu'après le versement d'un dividende supplémentaire (dividende de substance) de 2,00 millions de fr. de la part d'ESB. Un nouveau financement spécial «Financement d'infrastructures» (10,00 millions de fr.) a été créé par l'attribution de 50% provenant de la dissolution de la réserve de réévaluation (20 millions de fr. durant 5 ans), afin de permettre le développement de la Ville dans le domaine des infrastructures, malgré le ralentissement économique dû au coronavirus et à la chute des rentrées fiscales correspondantes.

La situation initiale décrite ci-dessus exige que les autorités de la Ville suivent de près l'évolution des finances municipales. La Ville de Bienne pourrait être considérée par certains comme «riche», car elle dispose d'un niveau élevé de fonds propres et de réserves. Cependant, un budget équilibré n'a pu être atteint en 2021 qu'à la suite de prélèvements effectués sur des financements spéciaux ou des dissolutions de réserves et un dividende supplémentaire de la part d'ESB. La Ville est cependant confrontée aux effets de la crise du coronavirus et devra continuer à suivre l'évolution de la situation dans les années à venir. Cependant, l'attribution en 2021 d'un montant de 10,00 millions de fr. au nouveau financement spécial «Financement d'infrastructures» montre également que la Ville reste tournée vers l'avenir, malgré une situation économique et conjoncturelle difficile provoquée

¹ Secrétariat d'État à l'économie SECO - Prévisions conjoncturelles: l'économie suisse aux prises avec le coronavirus - Communiqué de presse (16.06.2020)

par la pandémie de coronavirus. Ce nouveau financement spécial, annuellement doté d'un montant d'environ 10,00 millions de fr. sur les cinq prochaines années (2021–2025), va permettre à la Ville de Bienne d'allouer des fonds publics supplémentaires pour des projets dans le domaine des infrastructures, en particulier de rénover et de créer des locaux scolaires ainsi que de prendre des mesures d'optimisation énergétique..

Le compte global prévoit 501,77 millions de fr. de charges et 502,70 millions de fr. de revenus. Il boucle sur un excédent de revenus de 0,93 million de fr., avant équilibrage du résultat des comptes spéciaux autofinancés avec financement spécial. Les comptes spéciaux présentent un excédent de revenus de 0,93 million de fr. («Sapeurs-pompiers» -0,22 million, «EMS municipaux» 0,87 million, «Eaux usées» -0,79 million et «Enlèvement des ordures» 1,07 million).

Afin de rattraper un certain retard accumulé au niveau de ses investissements, la Ville de Bienne va maintenir un niveau élevé d'investissements en 2021. Le total des dépenses d'investissement pour 2021 se monte à 47,61 millions de fr. au niveau du compte général. Ce montant, supérieur de 4,18 millions de fr. par rapport au budget 2020, n'inclut pas 1,86 million de fr. d'investissements couverts par des financements spéciaux. Les investissements des comptes spéciaux se montent à 19,16 millions de fr. Les investissements nets du compte global s'élèvent donc à 68,63 millions de fr.

Avec un cash-flow opérationnel négatif dans le compte général, la capacité d'autofinancement des investissements sera nulle en 2021, et même négative pour un montant de 3,78 millions de fr. Cela signifie que la Ville de Bienne devra financer la totalité de ses investissements d'un montant de 49,47 millions de fr. du compte général par le biais de nouveaux capitaux de tiers, ainsi qu'une partie de ses coûts de fonctionnement avec de la dette. Il s'en suivra une augmentation de son endettement. Il est cependant à noter que cette situation exceptionnelle, dans un contexte économique tel que vécu actuellement (et probablement en 2021), va, de la même manière, mener le Canton de Berne et la quasi-totalité des communes bernoises et suisses à se retrouver dans une situation économiquement difficile.

1 Aperçu du budget 2021

Ce chapitre donne un aperçu des principales valeurs du budget 2021.

1.1 Bases légales

Le budget 2021 a été établi selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), en vertu de l'art. 70 de la Loi cantonale sur les communes (LCo, RSB 170.11), et le rapport préliminaire selon les consignes de l'art. 29 de l'Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511).

1.2 Budgétisation

La budgétisation et la tenue de la comptabilité se font au moyen du logiciel ERP SAP. Le processus introduit lors de l'établissement du budget 2020 a fait ses preuves, raison pour laquelle il est appliqué à nouveau pour celui du budget 2021. Les chiffres du budget 2021 se basent sur l'historique des comptes annuels des trois dernières années. Cette proposition a été directement calculée par et dans le système SAP. Ensuite, en cas de besoins d'adaptations, chaque direction municipale a pu effectuer les opérations ou modifications souhaitées dans le système SAP. Cependant, chaque écart a dû être plausibilisé et justifié quant à sa nécessité réelle.

1.3 Quotité d'impôt

La quotité d'impôt s'appliquant au revenu, à la fortune, au bénéfice et au capital, ainsi que la taxe immobilière et la taxe des chiens n'ont pas changé depuis 2016.

Type d'imposition:	Taux/Valeur	Année
		Budget 2021
Revenu, fortune, bénéfice, capital	les taux unitaires cantonaux multipliés par X	1.63
Taxe immobilière	en ‰ de la valeur officielle	1.5 ‰
Taxe des chiens	en francs	150.–

Figure 1: quotité d'impôt et taxes

1.4 Dissolution de la réserve de réévaluation et création d'un nouveau financement spécial «Financement d'infrastructures»

Lors de l'introduction du MCH2 en 2016, le patrimoine financier a dû être réévalué. Des corrections de valeur ont été comptabilisées et attribuées à la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier. Dès la sixième année après l'introduction du MCH2 (dès 2021), cette réserve doit être dissoute. Un montant de dissolution de 20,00 millions de francs est pris en compte dans le budget 2021. Afin de pouvoir allouer une partie de ce montant à des projets de développement, et en tenant compte de la situation actuelle et future liée à la crise économique et conjoncturelle que la Ville traverse, Bienne doit pouvoir continuer de se donner les moyens d'être tournée vers l'avenir et

garantir durablement son futur développement. Dans cette optique, il a été vu comme une opportunité de créer un financement spécial «Financement d'infrastructures». Même si non monétaire, ce dernier doit permettre, au travers des moyens qui lui sont alloués, d'assurer à la Ville de porter des projets dans le domaine des infrastructures, en particulier de rénover et de créer des locaux scolaires ainsi que de prendre des mesures d'optimisation énergétique. Pour ce faire, durant la période de dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier, il est prévu d'attribuer à ce nouveau financement spécial 50% du montant porté au compte de résultats (environ 10,00 millions de fr. par année).

Ce montant attribué au financement spécial «Financement d'infrastructures» devra permettre, au fil des ans, de disposer d'un capital pouvant atteindre 50,00 millions de fr.

Sur la période considérée, cela se présente sous la forme suivante:

Désignation	MCHF				
	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve de réévaluation du patrimoine financier au 01.01	100.00	80.00	60.00	40.00	20.00
Évolution du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» au 01.01	65.00	57.89	47.89	37.89	27.89
Résultat avant dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier	-17.11	-24.92	-23.51	-22.18	-18.00
Dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00
Résultat avant allocation aux financements spéciaux	2.89	-4.92	-3.51	-2.18	2.00
Attribution au financement spécial «Mise en œuvre de la stratégie Bienne 2030»	-10.00	-10.00	-10.00	-10.00	-10.00
Résultat d'exercice - intermédiaire	-7.11	-14.92	-13.51	-12.18	-8.00
Prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier»	7.11	10.00	10.00	10.00	10.00
Allocation à la réserve de politique conjoncturelle	0.00	0.00	0.00	0.00	-2.00
Résultat d'exercice	0.00	-4.92	-3.51	-2.18	0.00
Réserve de réévaluation du patrimoine financier au 31.12	80.00	60.00	40.00	20.00	0.00
Évolution du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» au 31.12	57.89	47.89	37.89	27.89	17.89

Figure 2: évolution du résultat entre 2021 et 2025

En procédant de la sorte, il sera non seulement possible de réserver une partie de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier pour de futurs projets, mais également de compenser le déficit créé par le ralentissement conjoncturel lié au coronavirus.

Le budget 2021 prend en compte l'attribution d'un montant de 10,00 millions de fr. au financement spécial «Financement d'infrastructures». Il tient également compte d'un montant de 7,11 million de fr. de dissolution du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier».

1.5 Limite d'inscription à l'actif

Le Conseil municipal a fixé la limite d'inscription à l'actif pour les investissements isolés à 50'000 fr., conformément à l'art. 79a de l'Ordonnance sur les communes (OCo, RSB 170.111).

1.6 Amortissements

1.6.1 Patrimoine administratif selon l'ancien droit, en vertu du MCH1 jusqu'en 2015

Le patrimoine administratif non amorti existant avant 2016 doit être amorti linéairement sur une période de douze ans, à savoir de 2016 à 2027. Cela correspond à un montant fixe de 12,26 millions de fr. en 2021. Il n'est pas permis d'allonger ou de raccourcir cette durée d'amortissement.

1.6.2 Patrimoine administratif selon le nouveau droit, en vertu du MCH2 dès 2016

La hauteur des amortissements qui viennent s'ajouter chaque année est calculée sur la base des investissements achevés et transmis en vue de leur utilisation durant l'exercice concerné. Ceux-ci doivent être amortis dès ce moment-là de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation selon les taux fixés par catégorie d'immobilisation à l'appendice 2 de l'OCo.

2 Présentation et structure du compte de résultats dans la partie comptable

Le schéma sous point 3.1 présente l'actuelle structure d'organisation, sur laquelle repose toute la gestion financière dans le système financier. Le compte général est divisé par le nombre de directions municipales, qui gèrent leur budget et leur comptabilité dans différents groupes de centres de profits. De plus, la Ville gère six comptes spéciaux financés par des émoluments. La partie comptable du budget est présentée sur la base de cette structure.

2.1 Compte de résultats

Le compte global consolidé de la Ville de Bienne prévoit un excédent de revenus de 0,93 million de fr. pour le budget 2021. Le compte général (financé par les impôts) affiche un résultat équilibré, après dissolution de réserves pour un montant net de 22,49 millions de fr. (réserve de réévaluation d'ESB: 5,38 millions de fr. (nets); impact net de la réserve de réévaluation du patrimoine financier: 10,0 millions de fr.; prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier»: 7,11 millions de fr.) et versement d'un dividende supplémentaire de 2 millions de fr. de la part d'ESB, avec des revenus totaux de 431,52 millions de fr. et des charges totales de 431,52 millions de fr. L'excédent de revenus des comptes spéciaux avec financement spécial de rang supérieur et de ceux avec financement spécial selon règlement du Conseil municipal s'élève à 0,93 million de fr. Cet excédent de revenus est entièrement déchargé dans le financement spécial de chaque compte spécial. Les résultats pour chaque direction municipale et compte spécial apparaissent dans le schéma ci-après.

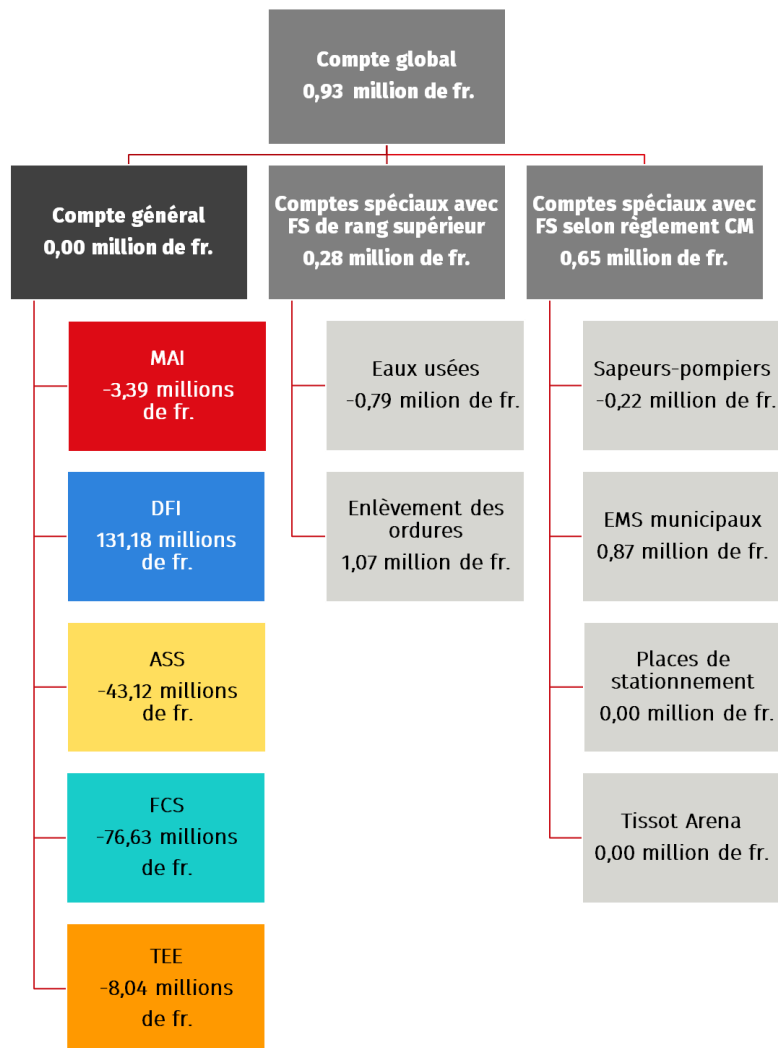


Figure 3: compte de résultats

Le budget du compte global consolidé doit être approuvé par le Conseil de ville et est soumis au référendum obligatoire.

2.2 Évolution des capitaux propres dans le compte général

L'aperçu ci-dessous, basé sur les comptes annuels 2019 ainsi que sur les budgets 2020 et 2021, présente l'évolution en chiffres nets des capitaux propres par poste du bilan et en totalité.

Passif	État au 31.12.2019	Budget 2020 Variations	État au 31.12.2020	Budget 2021 Variations	État au 31.12.2021
Capitaux propres					
290 Engagem. (+) et avances (-) fin. spéciaux	150.98	-10.78	140.20	-10.78	129.42
293 Préfinancements	117.82	-0.28	117.54	7.58	125.12
294 Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
296 Réserve réévaluation patrimoine finan.	110.15	0.00	110.15	-20.00	90.15
299 Excédent/découvert du bilan	10.43	0.00	10.43	0.00	10.43
Total des capitaux propres	389.38	-11.06	378.32	-23.20	355.12

Figure 4: évolution des capitaux propres en millions de fr.

Si la perte affichée dans les comptes annuels est supérieure à l'excédent du bilan disponible, il en résulte un découvert du bilan qui doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan en vertu de l'art. 74 de la Loi sur les communes (LCo; RSB 170.11). Les financements spéciaux, la réserve de politique financière ainsi que les fonds propres constituent une réserve de capitaux propres.

3 Hypothèses de planification, conditions-cadre et analyses des différents postes du budget

Ce chapitre explique les réflexions et suppositions prises en compte pour élaborer le budget 2021. La planification des charges et des revenus de transfert s'appuie sur les pronostics publiés en juillet 2020 par le Canton de Berne².

Pour le budget 2021, l'objectif visé était d'atteindre un résultat équilibré dans le compte général. Ce résultat n'a été possible qu'après dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation d'ESB de 5,38 millions de francs (nets), après la prise en considération de l'impact net sur le résultat de la dissolution d'une partie de la réserve de réévaluation du patrimoine financier, soit 10,00 millions de francs, après le versement d'un dividende supplémentaire de 2,00 millions de fr. de la part d'ESB, ainsi qu'un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» de 7,11 millions de fr.

Le budget tient compte des projections économiques peu favorables découlant de la crise liée à la pandémie de coronavirus, d'un retour de conjoncture positive possible dès fin 2020/début 2021 et d'un affaiblissement du franc suisse (proche de la parité avec l'euro) ainsi que des conséquences de la pandémie sur l'évolution fiscale. Toutefois, seuls les prochains mois prouveront si les prévisions

² http://www.fin.be.ch/fr/index/finanzen/finanzen/finanz-_und_lastenausgleich/finanzplanungshilfe.html

des économistes se réalisent vraiment et si une deuxième vague, toujours possible, devait encore une fois paralyser tout ou partie de l'économie suisse et locale.

3.1 Charges de personnel (30)

La hausse des charges de personnel du compte général atteint 0,96 million de fr. par rapport au budget 2020, avec un montant total de 92,71 millions de fr. contre 91,75 millions de fr. au budget 2020. Cela s'explique, entre autres, par les augmentations d'échelons et les promotions du personnel actuel, mais également par la demande de création de nouveaux postes provisoires. Ce faisant, le Conseil municipal s'est montré restrictif à l'égard des demandes de création de postes.

À noter également au niveau des changements par rapport au budget 2020, la prise en compte de l'introduction pour certains cadres de l'Administration municipale du travail basé sur la confiance, dont l'impact au niveau des coûts est de 0,25 million de fr. par année, et la réduction des coûts de personnel suite à un prélèvement de 0,4 million de fr. (compte général: 0,31 million de fr.; comptes spéciaux: 0,09 million de fr.) sur le financement spécial «Contrat social» pour compenser l'impact du salaire coordonné sur le calcul des charges sociales.

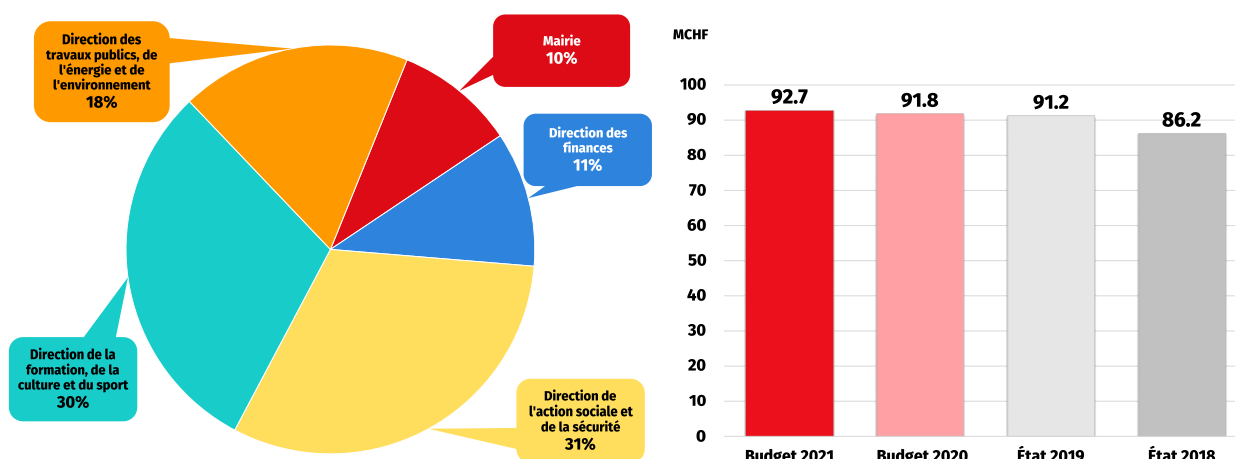


Figure 5: évolution des charges de personnel par direction

3.2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Dans le cadre du budget 2021, les charges de biens, services et autres charges d'exploitation (39,00 millions de fr.) sont en baisse de 2,68 millions de fr. comparé au budget 2020. Compte tenu d'une part des coûts supplémentaires que pourraient induire les effets de la crise du coronavirus mais également, d'autre part, de l'accroissement continu des tâches, cela représente un objectif ambitieux. La hausse par rapport à l'exercice 2019 de 1,06 millions de fr. (+2,8%), est entre autre due à des dépenses supérieures dans les coûts des locations (notamment les coûts des nouveaux locaux du Département des affaires sociales). Les autres différences sont réparties sur toutes les natures de comptes.

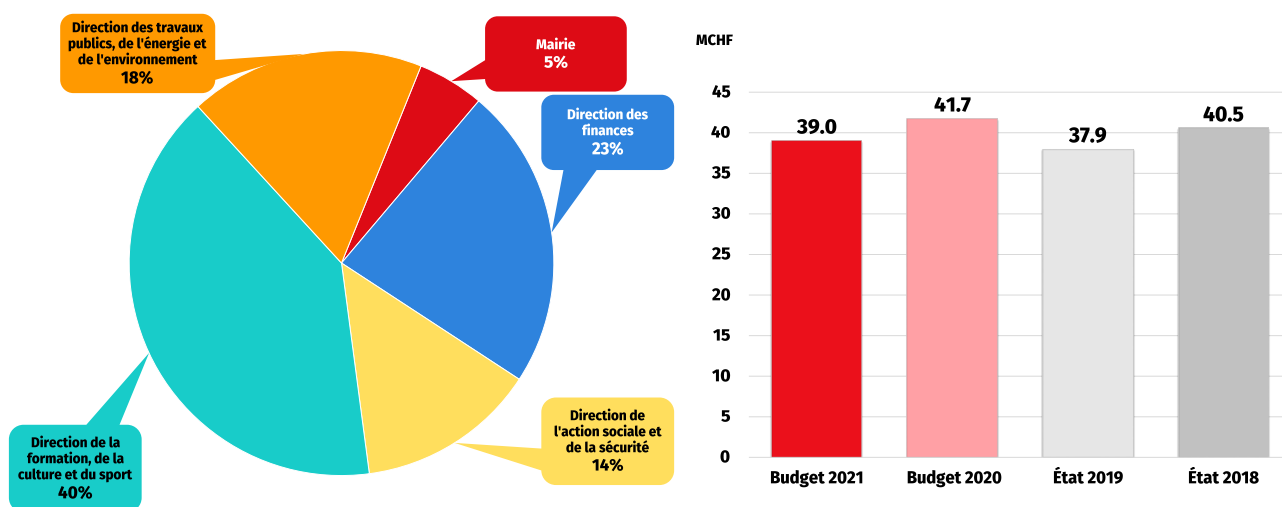


Figure 6: évolution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

3.3 Amortissements (33)

Selon les modélisations, un volume moyen d'investissements de 40 millions de fr. par an occasionne une hausse moyenne des charges d'amortissement de l'ordre de deux à trois millions de fr. Dans la pratique, ces valeurs peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Cela découle du fait qu'avec le MCH2, les frais encourus pour les investissements pas encore achevés doivent être inscrits au bilan comme des «immobilisations en cours de construction» et amortis uniquement à partir du moment où ils sont transmis en vue de leur utilisation et/ou mis en service. Dans le cas de grands projets qui s'étendent sur plusieurs années, il peut donc arriver que les amortissements n'évoluent pas durant ce temps, puis subissent une hausse importante l'année de leur activation.

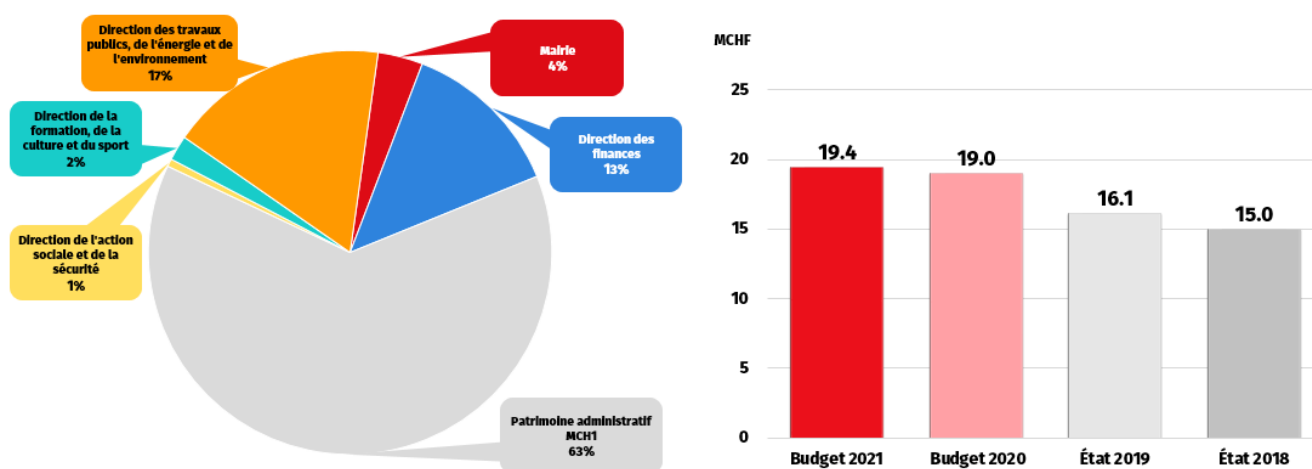


Figure 7: évolution des amortissements

3.4 Revenus fiscaux (40)

La principale source de revenus de la Ville de Bienne, en dehors de ceux provenant de transferts, sont les revenus fiscaux qui représentent une part de quelque 40% des revenus d'exploitation. Totalisant 134,85 millions de fr., les revenus fiscaux totaux (personnes physiques, personnes morales et divers) sont inférieurs au montant inscrit au budget 2020, avec un écart de 13,97 millions de fr. La comparaison avec les comptes 2019 laisse apparaître une baisse de plus de 9,2 millions de fr. Ces grandes variations sont à imputer majoritairement à la crise du coronavirus.

L'évolution des revenus fiscaux provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, avec un montant de 95,9 millions de fr., est légèrement en baisse de 1,53 million de fr. (-1,6%) par rapport au budget 2020 et également en baisse par rapport aux comptes 2019 de 4,44 millions de fr. (-4,4%). Cela s'explique par les effets indirects que la crise du coronavirus aura probablement au niveau des personnes physiques. Cependant, la possible augmentation du nombre de contribuables à Bienne, qui découle notamment des mesures décidées par le Conseil municipal, pourraient compenser en partie cet effet négatif. Au niveau des personnes morales, cette évolution est nettement plus marquée à la baisse par rapport au budget 2020 avec une réduction de 11,65 millions de fr. (-37,9%), mais également par rapport aux comptes 2019 avec une réduction de 7,23 millions de fr. (-27,5%).

Les principales sources de revenus des villes et des communes sont les impôts directs des personnes physiques et morales. Ceux-ci sont néanmoins soumis à la Loi cantonale sur les impôts. Contrairement aux revenus de transfert découlant de la péréquation financière et de la compensation des charges (LPFC), les villes et communes peuvent influencer directement les revenus provenant des impôts communaux en fixant la quotité d'impôt.

Déterminer les revenus fiscaux des personnes physiques et morales pour 2021 est particulièrement ardu. Divers facteurs externes, dont les conséquences sont difficiles à évaluer, compliqueront notablement cette démarche tant en 2021 qu'au cours des années suivantes.

Ces prochaines années, les éléments de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) qui doivent obligatoirement être repris selon le droit fédéral auront un impact sur la substance fiscale. Des entretiens menés avec les entreprises qui apportent une part importante de la substance fiscale à Bienne ont révélé que les effets négatifs de la réforme fiscale se déploieront pleinement ultérieurement en raison d'adaptations fiscales internes. Cela s'explique par le fait que les modifications fiscales qui incombent aux cantons suite à cette réforme font encore l'objet de débats parlementaires suite au rejet de la révision 2020 de la Loi cantonale sur les impôts. Le Canton de Berne envisage de proposer aux entreprises imposables dans le canton d'exploiter au maximum les mesures d'allègement RFFA par le biais de la révision 2021 de la Loi cantonale sur les impôts. Toutefois, sa mise en œuvre n'aura des effets négatifs sur la substance fiscale des personnes morales qu'à partir de l'exercice 2022.

L'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques représente un autre facteur d'incertitude pour l'établissement du budget 2021. La Ville de Berne a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre la médiane fixée originellement à 70% par le Canton et exige une médiane de 77%. Le Tribunal fédéral a admis le recours concernant la compétence pour fixer cette médiane. Le Grand Conseil mène donc le débat final sur l'évaluation générale des immeubles non

agricoles et des forces hydrauliques. La détermination de la médiane (70 ou 77%) aura une influence sur la substance fiscale des personnes physiques vivant à Bienne qui pourra varier entre 1,8 et 2,5 millions de fr. En conséquence, une valeur moyenne a été prise en compte dans le budget 2021 et dans le plan financier.

Les conséquences économiques de la crise liée au coronavirus auront le plus grand impact négatif sur les revenus fiscaux 2021. À l'inverse de la crise financière de 2008 qui a principalement touché l'industrie des prestations financières, la crise du coronavirus a paralysé l'ensemble de l'économie mondiale. Le commerce d'exportation à l'échelle planétaire, essentiel pour l'industrie horlogère biennoise, s'est arrêté. Cela aura des conséquences négatives sur la substance fiscale à Bienne durant les années à venir. Selon les évaluations menées, il n'y a encore aucune donnée précise sur la baisse des chiffres d'affaires et il n'est donc pas encore possible de calculer concrètement les pertes fiscales probables.

Dans le canton de Berne, un équilibre important dans le domaine fiscal (basé sur la capacité contributive selon l'indice IRH) se fera grâce à la réduction des disparités dans le cadre de la péréquation financière et de la compensation des charges (LPFC). Les recettes provenant de la réduction des disparités ont augmenté ces dernières années à cause des variations importantes, liées aux exportations, de la substance fiscale des personnes morales à Bienne. Aucun montant précis ne peut être avancé car le calcul de la péréquation se base sur des facteurs d'harmonisation intercommunaux. Au vu de l'évolution critique de la substance fiscale, on peut toutefois s'attendre à percevoir les montants des années précédentes.

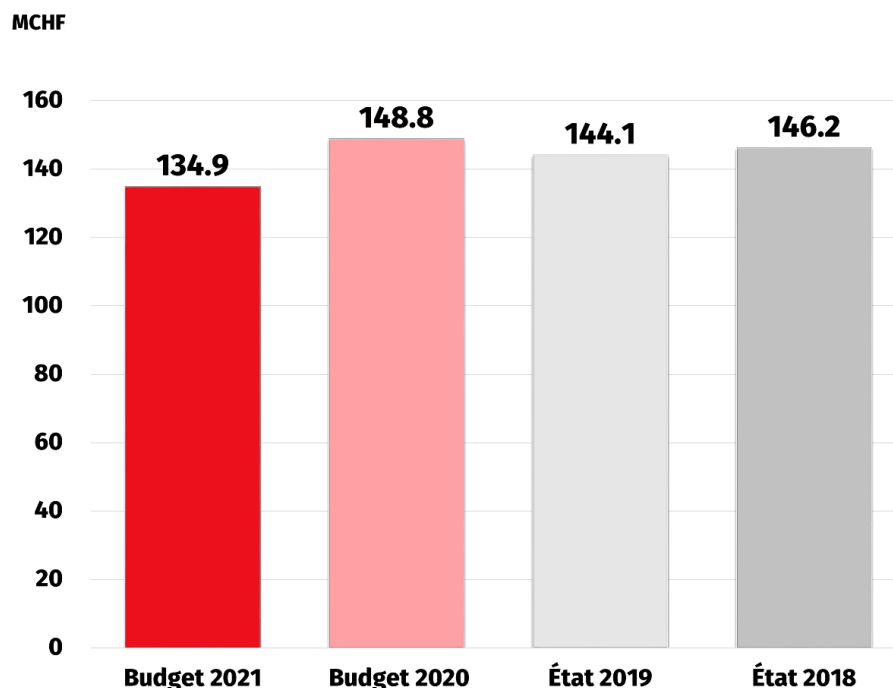


Figure 8: évolution des revenus fiscaux

3.5 Revenus régaliens et de concessions (41)

La redevance qu'Énergie Service Biel/Bienne (ESB) doit verser à la Ville de Bienne pour l'utilisation du domaine public est maintenue à 1,3 centime par kWh pour l'électricité et à 0,5 centime par kWh pour le gaz dans le budget 2021 et devrait rapporter 5,60 millions de fr. Ce montant est stable par rapport à 2020.

3.6 Charges financières et revenus financiers (34 et 44)

Suite à la renégociation d'un emprunt (swap) négocié en 2010 sur une période de 25 ans, il a été possible de renégocier ce contrat afin d'en réduire les coûts. Cela a permis de réduire les frais financiers d'environ 0,6 million de fr. par an. Cela a été possible en prolongeant la durée du swap de 10 ans et en augmentant la somme considérée de 40 à 60 millions de fr. Cela a une influence directe sur le budget 2021. Par ailleurs, il convient de noter que les indicateurs financiers montrent à ce jour que les taux usuriers sur le court et le moyen terme resteront encore bas en 2021, légèrement négatifs ou proche de 0,0% pour le court terme.

3.7 Charges et revenus extraordinaires (38 et 48)

Selon les prescriptions légales³, le financement spécial «Transfert de patrimoine à ESB» de 172 millions de fr. est dissout de manière linéaire sur seize ans depuis 2018 pour alimenter le compte de résultats par le biais des revenus extraordinaires. Cela équivaut à un montant de 10,75 millions de fr. qui vient améliorer le résultat total du compte général. Ce montant est **sans** incidence sur les liquidités de la Ville.

En vertu du Règlement sur le financement spécial «Couverture des rectifications de valeur liées à la participation de la Ville dans Energie Service Biel/Bienne (ESB)», un versement de 5,38 millions de fr. (50% du montant prélevé) est prévu pour 2021.

Lors de l'introduction du MCH2, et en vertu de l'Ordonnance sur les communes (OCo), le patrimoine financier a été réévalué (art. T2-3, al. 2, OCo). Les corrections de valeur sont comptabilisées au moyen des comptes d'immobilisations ad hoc et attribuées à la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier. Dès la sixième année après l'introduction du MCH2 (dès 2021), la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier est dissoute (art. T2-3, al. 6, OCo). Un montant de dissolution de 20,0 millions de fr. par an (avec un impact net de 10,00 millions de fr. sur le résultat après attribution au financement spécial «Financement d'infrastructures») est pris en considération dans le budget 2021. Ce montant est également **sans** incidence sur les liquidités de la Ville.

En vertu du Règlement sur le financement spécial «Financement d'infrastructures», un versement de 50% du montant prélevé (10,00 millions de fr.) est prévu pour 2021.

Afin de pouvoir présenter des comptes équilibrés, un prélèvement de 7,11 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» a été effectué.

³ art. 85a OCo

3.8 Péréquation financière et compensation des charges

3.8.1 Péréquation financière

Un montant total de 25,55 millions de fr. provenant de la péréquation financière (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques) est prévu dans le budget 2021, à savoir pratiquement le même montant qu'inscrit au budget 2020. Les éléments de la péréquation financière et de la compensation des charges ainsi que la compensation de l'aide sociale par le Canton de Berne sont étroitement liés à l'évolution démographique et à la composition sociodémographique de Bienne. Ils ne peuvent pas être maîtrisés, ni influencés facilement, par la Ville de Bienne. Ils ont pourtant un fort impact sur le résultat de la Ville, également au niveau du budget 2021.

Dans le cadre du compte rendu annuel relatif aux charges de centre urbain, les moyens sont répartis proportionnellement entre les communes de Berne, Bienne et Thoune. Pour 2021, on table sur un montant analogue à celui inscrit au budget 2020, à savoir 20,2 millions de fr., pour l'indemnisation forfaitaire versée à la Ville de Bienne.

Le montant provenant de la péréquation financière directe pour la réduction des disparités devrait atteindre environ 3,95 millions de fr., soit +0,25 million de fr. par rapport au budget 2020. La réduction des disparités s'appuie sur l'indice de rendement fiscal harmonisé (IRH), calculé sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2018, 2019 et 2020).

La prestation complémentaire pour charges sociodémographiques demeure inchangée à 1,4 million de fr.

Désignation	MCHF					
	2021 Budget	2020 Budget	2019 Comptes	2018 Comptes	2017 Comptes	2016 Comptes
Indemnisation des charges de centre urbain (MAI)	20.20	20.20	19.98	18.60	18.60	18.60
Réduction des disparités (DFI)	3.95	3.70	7.71	4.78	3.56	1.79
PC pour charges sociodémographiques (DFI)	1.40	1.40	1.47	1.39	1.37	1.33
Total	25.55	25.30	29.16	24.77	23.53	21.72

Figure 9: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques

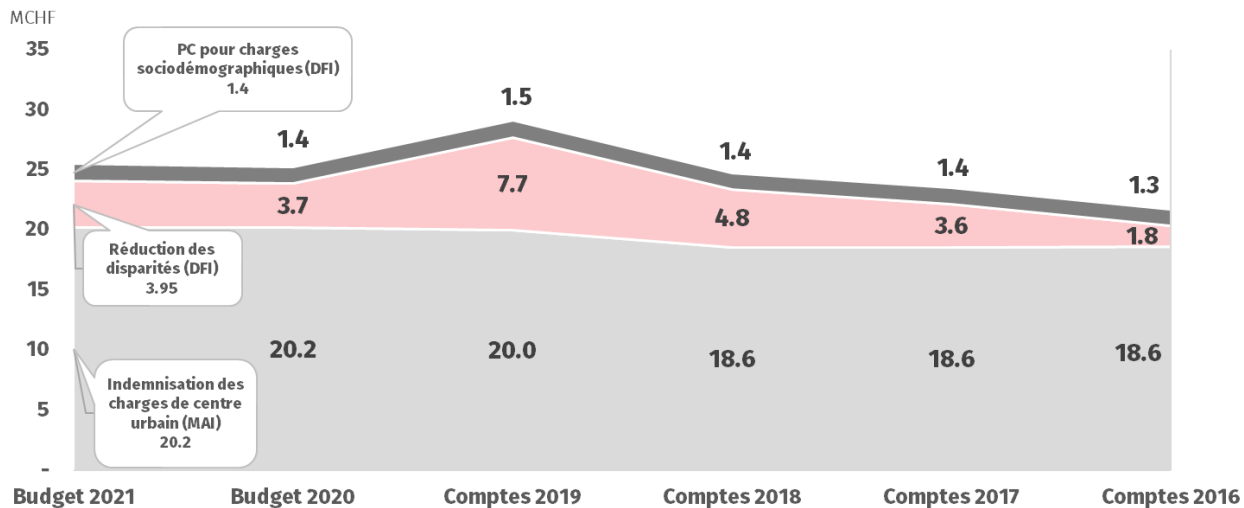


Figure 10: indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, réduction des disparités et prestation complémentaire pour charges sociodémographiques, entre 2016 et 2021

3.8.2 Compensation des charges

Les contributions de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges s'élèvent à 90,1 millions de fr. dans le budget 2021, selon les prévisions du Canton. C'est 0,9 million de fr. de plus que dans le budget 2020.

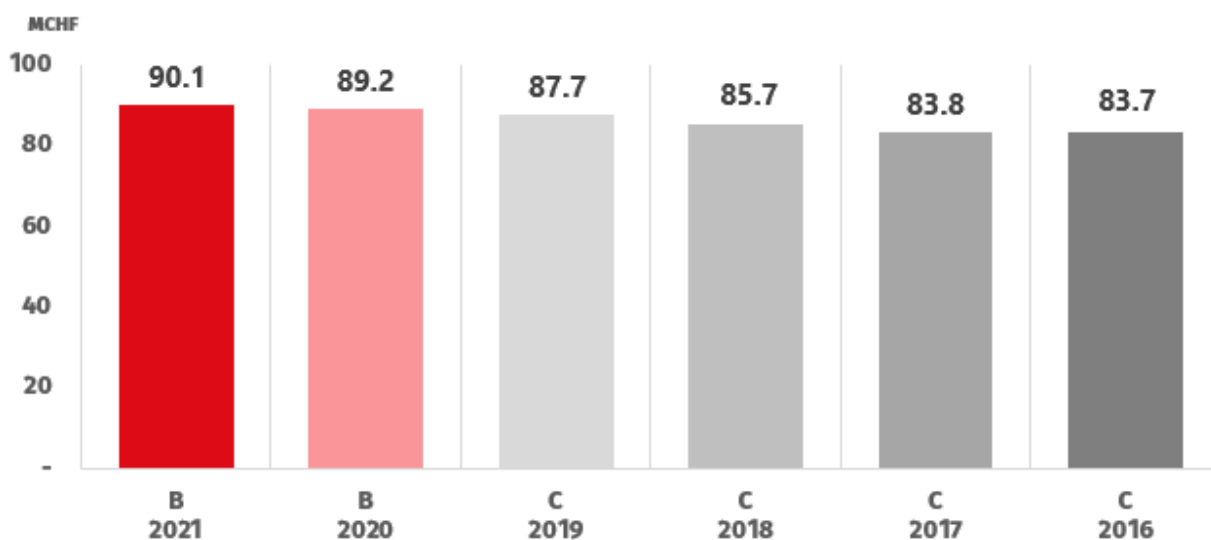


Figure 11: contributions nettes de la Ville de Bienne aux six domaines de la compensation des charges, entre 2016 et 2021

Les variations s'expliquent comme suit (chiffres entre parenthèses: -réduction, +augmentation de la charge de la Ville de Bienne par rapport au budget 2020):

3.8.2.1 Transports publics **(-1,0 million de fr.)**

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés pour un tiers par l'ensemble des communes. La part de chaque commune est fixée pour deux tiers en fonction de l'offre de transports publics (points TP) et pour un tiers en fonction de la population résidente. Les dépenses en la matière vont évoluer dans les années à venir pour les raisons suivantes:

- Dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 2018–2021, le concept de bus Biel/Bienne 2020 sera notamment mis en œuvre en deux temps, ce qui améliorera sensiblement l'attrait des transports publics à Bienne, et contribuera aussi à appliquer les dispositions du Règlement pour l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste et des transports publics (RDCo 761.8, ancienne «initiative des villes»). Il faut donc compter sur des coûts supplémentaires pour la Ville de Bienne de l'ordre de 1 million de fr. par an à long terme.
- Différentes entreprises de transport devront procéder à des acquisitions importantes de matériel roulant ainsi qu'à des constructions et aménagements de dépôts. Les coûts induits par ces acquisitions et investissements se traduisent par une hausse des indemnités pour les transports publics.
- Au vu de la demande en hausse constante au niveau du trafic régional et local dans le canton de Berne, d'autres modifications et extensions de l'offre surviendront dès 2022. Les régions élaboreront les schémas d'offre régionaux et, sur cette base, le Grand Conseil déterminera en mars 2021 l'offre pour les années 2022 à 2025 (arrêté sur l'offre 2022–2025).

La part de la Ville de Bienne s'élève à 12,50 millions de fr. pour 2021.

3.8.2.2 Nouvelle répartition des tâches **(aucun changement par rapport à l'exercice précédent)**

Les transferts de charges résultant de la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes sont comptabilisés depuis 2012 sous la forme d'une compensation des charges. Un solde en faveur du Canton est compensé par des parts des communes, tandis qu'un solde en faveur des communes est compensé par des prestations complémentaires du Canton. Les parts des communes et les prestations complémentaires sont fixées en fonction de la population résidente.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 9,87 millions de fr. pour 2021, c'est-à-dire le même montant qu'au budget 2020.

3.8.2.3 Aide sociale **(+0,04 million de fr.)**

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés par l'ensemble des communes à raison de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidente et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

L'arrivée de requérantes et requérants d'asile a atteint son apogée en 2015. En fonction de leur statut, ces personnes passent de la compétence du Canton (avec des contributions fédérales) à celle des communes (sans contributions fédérales) après cinq à sept ans (réfugiés ou personnes admises

provisoirement). 5076 personnes vont changer de statut dans le canton de Berne en 2021. Cela se répercute sur l'aide sociale individuelle que la Ville doit verser et sur la charge salariale du Service social (augmentation des cas attendue). Ce changement de compétence occasionne aussi, dans une moindre mesure, des frais supplémentaires pour les mesures d'occupation et d'intégration.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 28,05 millions de fr. pour 2021.

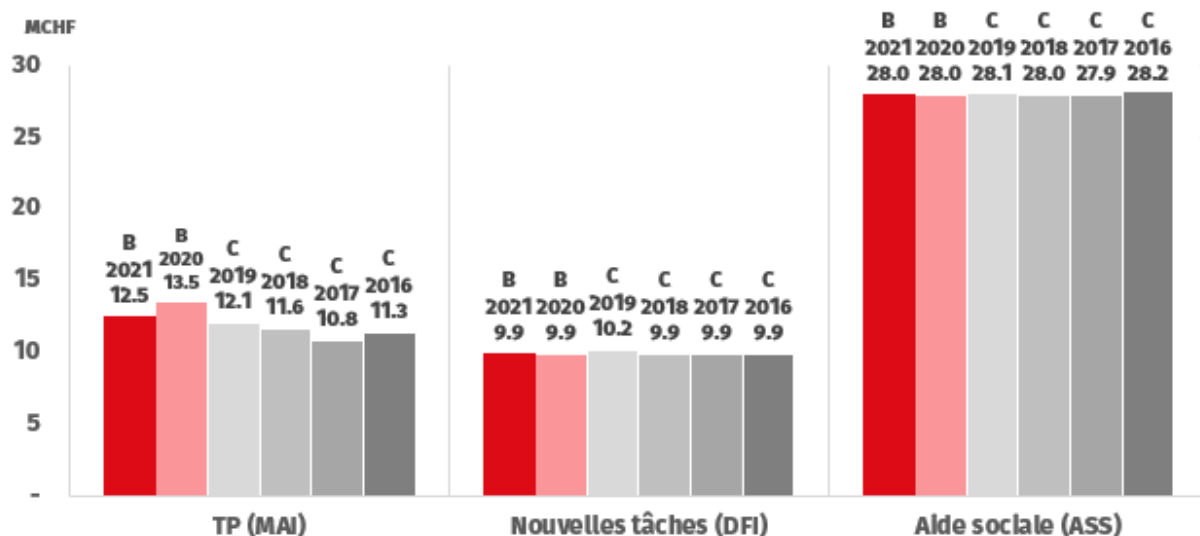


Figure 12: contributions nettes de la Ville de Bienne pour les TP, la nouvelle répartition des tâches et l'aide sociale, entre 2016 et 2021

3.8.2.4 Traitements du corps enseignant à l'école enfantine et à l'école obligatoire (+1,7 million de fr.)

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés par la commune concernée à hauteur de 30%. Ils découlent du nombre de classes et d'élèves. Au vu du nombre grandissant d'élèves découlant de la croissance démographique, il faut s'attendre à devoir ouvrir des classes supplémentaires à Bienne pour l'année scolaire 2021/2022.

À cela s'ajoute le fait que le rapport du Conseil-exécutif relatif aux conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale (rapport du Conseil-exécutif relatif à la motion 216-2013, LSERev12 (Kropf, Berne, séance CE du 21.12.2016) a relevé que le statut du corps enseignant bernois présente des lacunes dans certains domaines importants et qu'il faut prendre des mesures pour les combler. Lors des débats politiques qui ont suivi la publication du rapport, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont décidé que l'étape prioritaire en matière de politique du personnel était de relever les membres du corps enseignant affectés à la classe de traitement 6. Ainsi, l'affectation du personnel enseignant de l'école enfantine, de l'école primaire et des leçons de musique est passée de la classe de traitement 6 à la classe 7 au 1^{er} août 2020. Cette augmentation des classes de traitement a été budgétée pour la première fois pour une année entière dans le budget 2021.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 27,04 millions de fr. pour 2021.

3.8.2.5 Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (+0,1 million de fr.)

Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés par l'ensemble des communes à raison de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidante et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

Les annonces des services sociaux concernant les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative ont lieu de manière rétroactive sur deux ans. En 2018, on a noté une augmentation importante qui s'expliquait par un nombre élevé d'annonces des services sociaux de certaines communes. La Caisse de compensation du Canton de Berne prévoit la croissance des allocations depuis 2020 sur cette base plus élevée.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 0,32 million de fr. pour 2021.

3.8.2.6 Assurance sociale, prestations complémentaires (aucun changement par rapport à l'exercice précédent)

Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie. Les coûts déterminants pour la compensation des charges de l'assurance sociale, prestations complémentaires, sont financés par l'ensemble des communes à hauteur de 50%. La part de chaque commune est fixée en fonction de sa population résidante et s'appuie sur les dépenses de l'année précédente.

La part de la Ville de Bienne s'élève à 12,30 millions de fr. pour 2021, c'est-à-dire le même montant qu'au budget 2020. On ne relève actuellement aucun effet extraordinaire qui aurait des répercussions supplémentaires sur l'évolution globale des coûts. Toutefois, la réforme des prestations complémentaires décidée par le Conseil fédéral lors de sa séance du 29 janvier 2020 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. On ne sait pas encore de quelle manière cette réforme influencera les coûts des prestations complémentaires.

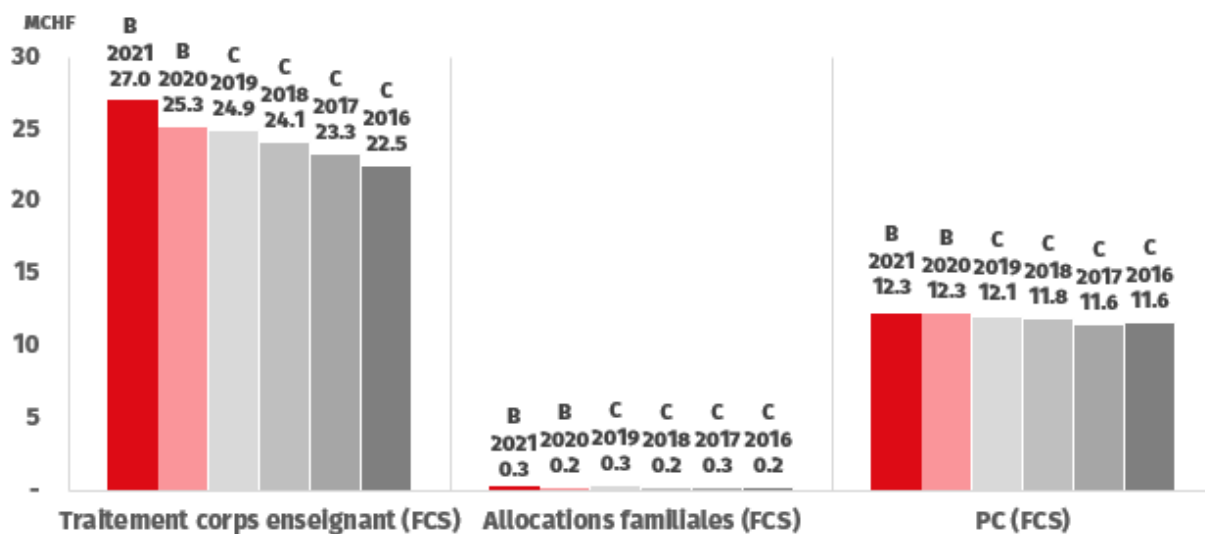


Figure 13: contributions nettes de la Ville de Bienne pour le traitement du corps enseignant, les allocations familiales et l'assurance sociale, PC, entre 2016 et 2021

3.8.3 Évolution des revenus fiscaux et compensation des charges

Revenus fiscaux et compensation des charges entre 2016 et 2021:

Désignation	MCHF					
	2021 Budget	2020 Budget	2019 Comptes	2018 Comptes	2017 Comptes	2016 Comptes
Revenus fiscaux (nets)	134.65	148.82	144.07	146.16	138.90	141.23
Contributions à la CC (charges)	90.09	89.19	87.73	85.69	83.75	83.66
en % des revenus fiscaux	66.9%	59.9%	60.9%	58.6%	60.3%	59.2%
Marge de manœuvre	44.56	59.63	56.34	60.47	55.15	57.57

Figure 14: évolution des revenus fiscaux et de la compensation des charges 2016–2021

4 Compte de résultats

Le présent chapitre résume la partie comptable et la complète avec des explications et des commentaires. Le chap. 4.1 montre le résultat du compte global de la Ville de Bienne. Les résultats du compte général sont présentés au chap. 4.2 globalement et au chap. 4.3 par direction municipale. Les résultats des comptes spéciaux financés par des émoluments se trouvent au chap. 4.4.

4.1 Compte de résultats consolidé - compte global

Le compte de résultats consolidé 2021 portant sur le compte global de la Ville de Bienne, financé par les impôts et les émoluments, affiche un excédent de revenus de 0,93 million de fr. Le compte général affiche un résultat équilibré, tandis que les comptes spéciaux réalisent un léger gain de 0,93 million de fr. Au total, il s'agit donc d'une «amélioration» de 1,57 million de fr. par rapport au budget 2020.

Natures de charges et de revenus							
MCHF							
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-125.38	-126.02	0.64	-0.5%	-123.30	-2.08	1.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-55.26	-59.36	4.11	-6.9%	-53.42	-1.84	3.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-25.10	-24.53	-0.56	2.3%	-21.26	-3.84	18.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-5.24	-4.78	-0.46	9.6%	-6.80	1.56	-22.9%
36 Charges de transfert	-247.75	-254.15	6.40	-2.5%	-236.65	-11.10	4.7%
39 Imputations internes	-8.84	-8.32	-0.52	6.2%	-9.76	0.92	-9.4%
Charges d'exploitation	-467.56	-477.17	9.61	-2.0%	-451.18	-16.38	3.6%
40 Revenus fiscaux	134.85	148.82	-13.97	-9.4%	144.07	-9.22	-6.4%
41 Revenus régaliens et de concessions	5.72	5.71	0.01	0.1%	6.26	-0.55	-8.7%
42 Taxes	87.50	81.62	5.89	7.2%	78.91	8.60	10.9%
43 Revenus divers	33.36	33.74	-0.37	-1.1%	32.91	0.46	1.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3.72	3.59	0.13	3.7%	3.74	-0.02	-0.4%
46 Revenus de transfert	161.07	167.11	-6.04	-3.6%	156.52	4.55	2.9%
49 Imputations internes	8.84	8.32	0.52	6.2%	9.76	-0.92	-9.4%
Revenus d'exploitation	435.06	448.90	-13.83	-3.1%	432.15	2.91	0.7%
Résultat de l'activité d'exploitation	-32.50	-28.27	-4.23	14.9%	-19.03	-13.47	70.8%
34 Charges financières	-15.89	-18.41	2.52	-13.7%	-19.37	3.49	-18.0%
44 Revenus financiers	27.00	35.86	-8.86	-24.7%	43.34	-16.34	-37.7%
Résultat provenant de financements	11.12	17.45	-6.33	-36.3%	23.97	-12.85	-53.6%
Résultat opérationnel	-21.38	-10.82	-10.56	97.6%	4.94	-26.32	-533.1%
38 Charges extraordinaires	-18.32	-7.17	-11.15	155.5%	-17.85	-0.46	2.6%
48 Revenus extraordinaires	40.63	17.35	23.28	134.1%	13.63	27.00	198.2%
Résultat extraordinaire	22.31	10.19	12.13	119.1%	-4.23	26.54	-627.9%
Résultat total du compte de résultats	0.93	-0.63	1.57	-246.9%	0.71	0.22	31.4%

Figure 15: compte de résultats consolidé (compte global)

Le compte de résultats du compte global comprend les charges et revenus cumulés du compte général (financé par les impôts) et de tous les comptes spéciaux (eaux usées, enlèvement des ordures, sapeurs-pompiers, EMS municipaux, places de stationnement ainsi que Tissot Arena). Les

entreprises municipales autonomes sur le plan juridique (ESB, Parking S.A., CTS S.A. et TPB) n'y figurent pas, car elles ne font pas partie du cercle de consolidation.

4.2 Résultat du compte général

Le compte général (financé par les impôts) affiche un résultat équilibré dans le budget 2021, après dissolution de réserves pour un montant de 22,49 millions de fr. Le tableau ci-dessous présente le compte de résultats condensé au niveau des groupes de matières.

Natures de charges et de revenus							
MCHF							
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-92.71	-91.75	-0.96	1.0%	-91.23	-1.48	1.6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-39.00	-41.67	2.68	-6.4%	-37.93	-1.06	2.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19.42	-19.00	-0.41	2.2%	-16.09	-3.33	20.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-0.01	-0.01	0.00	0.0%	-0.01	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-242.19	-248.96	6.77	-2.7%	-230.74	-11.45	5.0%
39 Imputations internes	-5.94	-5.67	-0.27	4.7%	-6.92	0.98	-14.2%
Charges d'exploitation	-399.26	-407.07	7.81	-1.9%	-382.92	-16.34	4.3%
40 Revenus fiscaux	134.85	148.82	-13.97	-9.4%	144.07	-9.22	-6.4%
41 Revenus régaliens et de concessions	5.72	5.71	0.01	0.1%	6.26	-0.55	-8.7%
42 Taxes	28.76	28.51	0.26	0.9%	27.30	1.47	5.4%
43 Revenus divers	33.17	33.35	-0.17	-0.5%	32.67	0.51	1.5%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.01	0.01	0.00	66.7%	0.07	-0.06	-84.8%
46 Revenus de transfert	159.08	165.13	-6.05	-3.7%	154.43	4.65	3.0%
49 Imputations internes	5.94	5.67	0.27	4.7%	6.92	-0.98	-14.2%
Revenus d'exploitation	367.53	387.19	-19.65	-5.1%	371.71	-4.18	-1.1%
Résultat de l'activité d'exploitation	-31.72	-19.88	-11.84	59.6%	-11.21	-20.52	183.1%
34 Charges financières	-14.91	-16.86	1.95	-11.5%	-18.31	3.40	-18.6%
44 Revenus financiers	23.43	25.67	-2.24	-8.7%	32.58	-9.15	-28.1%
Résultat provenant de financements	8.52	8.82	-0.30	-3.4%	14.26	-5.75	-40.3%
Résultat opérationnel	-23.20	-11.07	-12.14	109.7%	3.06	-26.26	-858.8%
38 Charges extraordinaires	-17.35	-6.29	-11.06	175.9%	-16.69	-0.66	4.0%
48 Revenus extraordinaires	40.55	17.35	23.20	133.7%	13.63	26.92	197.6%
Résultat extraordinaire	23.20	11.07	12.14	109.7%	-3.06	26.26	-858.5%
Résultat total du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%

Figure 16: compte de résultats du compte général par groupes de matières

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** -0,96 Charges de personnel
Par rapport au budget 2020, les charges de personnel ont augmenté de 0,96 million de fr. L'adaptation de la déduction de coordination au niveau de la Caisse de pension a provoqué une hausse des charges salariales. Ces charges supplémentaires sont en partie couvertes par un prélèvement sur le financement spécial «Contrat social».

2	+6,77	Charges de transfert Les dépenses d'aide sociale ont baissé, ce qui induit à son tour une baisse des charges de transfert.
3	-13,97	Revenus fiscaux Les conséquences de la crise liée au coronavirus et les mesures de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se ressentent au niveau des personnes morales.
4	-6,05	Revenus de transfert Les revenus de transfert ont principalement baissé dans l'aide sociale. Il y a des variations dans le décompte des allocations pour enfants qui a lieu tous les deux ans.
5	+1,95	Charges financières En 2020, des fonds de tiers ont été refinancés à hauteur de 160 millions de fr. à de meilleures conditions, ce qui réduit les charges d'intérêt.
6	-2,24	Revenus financiers Le montant de ce poste a été budgété avec prudence. L'ajustement (<i>restatement</i>) de la valeur de la Tissot Arena n'est pas encore achevé.
7	-11,06	Charges extraordinaires Une attribution au financement spécial «Financement d'infrastructures» pour un montant de 10,00 millions de fr. a été effectuée.
8	+23,20	Revenus extraordinaires À partir de la sixième année suivant l'introduction du MCH2, la réserve de réévaluation est dissoute en faveur du compte de résultats. Il est tenu compte d'un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» pour un montant de 7,11 millions de fr.

4.3 Résultats par direction municipale

Le tableau ci-dessous présente les excédents de charges ou de revenus des directions municipales.

Excédents de charges ou de revenus	MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
Mairie	-3.39	-4.92	1.53	-31.1%	-4.08	0.69	-16.8%
Direction des finances	131.18	129.95	1.23	0.9%	127.34	3.84	3.0%
Direction de l'action sociale et de la sécurité	-43.12	-43.33	0.21	-0.5%	-45.53	2.41	-5.3%
Direction de la formation, de la culture et du sport	-76.63	-75.51	-1.12	1.5%	-71.46	-5.17	7.2%
Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	-8.04	-6.19	-1.85	29.9%	-6.27	-1.77	28.1%
Total des directions	0.00	-0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%

Figure 17: résultats par direction municipale

Les résultats par direction municipale sont présentés pour les trois niveaux du compte de résultats aux chap. 4.3.1. à 4.3.5. Les principaux changements par rapport à 2020 sont expliqués brièvement. Les justifications détaillées concernant l'évolution des charges et des revenus au niveau des différents centres de profits sont annexées au budget (formulaire B2.1).

Nous avons laissé une page blanche pour un meilleur confort de lecture.

4.3.1 Mairie

La Mairie présente un excédent de charges de 3,39 millions de fr. au budget 2021, ce qui constitue une amélioration de 1,53 million de fr. (-31,1%) par rapport au budget 2020; on constate également une amélioration du résultat de l'ordre de 0,69 million de fr. (-16,8%) comparé aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus							
	MCHF						
	2021 Budget	2020 Budget	B21/B20 Écart		2019 Comptes	B21/C19 Écart	
30 Charges de personnel	-8.81	-8.14	-0.67	8.3%	-8.34	-0.47	5.7%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.98	-2.26	0.28	-12.3%	-1.94	-0.05	2.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.70	-0.95	0.25	-26.4%	-0.60	-0.10	17.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-0.01	-0.01	0.00	0.0%	-0.01	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-17.97	-19.33	1.36	-7.0%	-18.05	0.07	-0.4%
39 Imputations internes	-1.02	-1.02	0.00	0.4%	-1.15	0.13	-11.0%
Charges d'exploitation	-30.50	-31.71	1.21	-3.8%	-30.08	-0.42	1.4%
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.06	0.05	0.01	11.3%	0.07	-0.01	-10.6%
42 Taxes	1.53	1.45	0.08	5.4%	1.10	0.43	39.3%
43 Revenus divers	0.19	0.19	0.00	0.5%	0.12	0.07	61.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.01	0.01	0.00	66.7%	0.03	-0.02	-61.5%
46 Revenus de transfert	21.74	21.53	0.21	1.0%	21.54	0.20	0.9%
49 Imputations internes	1.75	1.65	0.10	5.7%	1.41	0.34	23.9%
Revenus d'exploitation	25.28	24.88	0.40	1.6%	24.26	1.01	4.2%
Résultat de l'activité d'exploitation	-5.22	-6.83	1.61	-23.6%	-5.81	0.60	-10.3%
34 Charges financières	-0.04	-0.04	-0.01	14.3%	-0.01	-0.03	207.7%
44 Revenus financiers	1.71	1.71	0.00	-0.1%	1.71	0.00	-0.1%
Résultat provenant de financements	1.67	1.68	-0.01	-0.4%	1.70	-0.03	-1.7%
Résultat opérationnel	-3.55	-5.15	1.60	-31.1%	-4.11	0.57	-13.8%
38 Charges extraordinaires	-1.02	-0.91	-0.10	11.4%	-1.02	0.01	-0.6%
48 Revenus extraordinaires	1.17	1.14	0.03	2.5%	1.06	0.11	10.8%
Résultat extraordinaire	0.16	0.23	-0.07	-32.5%	0.04	0.12	333.3%
Résultat total du compte de résultats	-3.39	-4.92	1.53	-31.1%	-4.08	0.69	-16.8%

Figure 18: résultat de la Mairie

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** -0,67 Charges de personnel
D'une part, l'augmentation s'explique par l'évolution individuelle des salaires des collaborateurs et collaboratrices et par la création d'un nouveau poste provisoire. D'autre part, des prestations de sortie sont budgétées en vertu du Règlement du Conseil municipal en vue du départ de deux membres du Conseil municipal.
- 2** +1,36 Charges de transfert
Adaptation du paiement à effectuer pour la compensation des charges des transports publics selon les prévisions du Canton.

3 +0,21

Revenus de transfert

La moitié de l'excédent de revenus du compte spécial «Places de stationnement» sera versée dans le compte de résultats de la Ville de Bienne. Ces revenus alimenteront le financement spécial «Encouragement de la circulation piétonne et cycliste ainsi que des transports publics» (GM 38).

4.3.2 Direction des finances

La Direction des finances affiche un excédent de revenus de 131,18 millions de fr. contre 129,95 millions de fr. au budget 2020, ce qui représente une amélioration de 1,23 million de fr. par rapport au budget 2020 (+0,9%); on constate une augmentation de 3,84 millions de fr. du résultat (+3,0%) comparé aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus							
MCHF							
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-9.92	-11.02	1.10	-10.0%	-10.95	1.03	-9.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-8.98	-11.79	2.81	-23.8%	-9.55	0.57	-6.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-14.79	-14.17	-0.62	4.4%	-12.99	-1.80	13.9%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-10.55	-10.54	-0.01	0.1%	-10.86	0.31	-2.8%
39 Imputations internes	-0.61	-0.59	-0.02	3.0%	-0.76	0.15	-19.8%
Charges d'exploitation	-44.85	-48.11	3.26	-6.8%	-45.11	0.26	-0.6%
40 Revenus fiscaux	134.65	148.64	-13.99	-9.4%	143.86	-9.20	-6.4%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	0.39	0.35	0.04	10.2%	0.34	0.05	13.1%
43 Revenus divers	1.69	1.74	-0.05	-2.9%	1.53	0.17	10.8%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.04	-0.04	-100.0%
46 Revenus de transfert	6.97	6.54	0.43	6.6%	12.84	-5.87	-45.7%
49 Imputations internes	4.00	3.96	0.05	1.1%	5.45	-1.45	-26.5%
Revenus d'exploitation	147.70	161.23	-13.52	-8.4%	164.05	-16.35	-10.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	102.85	113.12	-10.27	-9.1%	118.93	-16.09	-13.5%
34 Charges financières	-14.85	-16.81	1.96	-11.6%	-18.28	3.43	-18.8%
44 Revenus financiers	21.07	23.30	-2.23	-9.6%	30.21	-9.14	-30.2%
Résultat provenant de financements	6.22	6.49	-0.27	-4.2%	11.93	-5.71	-47.8%
Résultat opérationnel	109.07	119.61	-10.54	-8.8%	130.86	-21.79	-16.7%
38 Charges extraordinaires	-15.83	-5.38	-10.46	194.5%	-15.66	-0.17	1.1%
48 Revenus extraordinaires	37.94	15.72	22.22	141.3%	12.14	25.80	212.5%
Résultat extraordinaire	22.11	10.35	11.76	113.7%	-3.52	25.63	-728.7%
Résultat total du compte de résultats	131.18	129.95	1.23	0.9%	127.34	3.84	3.0%

Figure 19: résultat de la Direction des finances

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 -0,62 Amortissements
Le projet DiAna (informatique scolaire) a débuté en 2019. Les montants investis seront activés chaque année et amortis durant cinq ans.
- 2 -13,99 Revenus fiscaux
Une réduction de plus 9,20 millions de fr. par rapport aux comptes 2019 et de 13,99 millions de fr. par rapport au budget 2020 est à imputer à la crise de coronavirus. Les revenus fiscaux provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, avec un montant de 95,9 millions de fr., sont légèrement en baisse de 1,53 million de fr. (-1,6%) par rapport au budget 2020 et également en baisse de 4,44 millions de fr. (-4,4%) par rapport aux comptes 2019. Au niveau des personnes morales, cette évolution est nettement plus marquée à la baisse par rapport au budget 2020 avec une réduction de 11,02 millions de fr.

(-35,9%) mais également par rapport aux comptes 2019 avec une réduction de 7,23 millions de fr. (-27,5%).

- | | | |
|----------|--------|---|
| 3 | +1,96 | Charges financières
Les charges d'intérêt continueront à baisser grâce à divers refinancements. |
| 4 | -2,23 | Revenus financiers
Adaptation selon les contrats de location et de droit de superficie en vigueur. |
| 5 | -10,46 | Charges extraordinaires
Une attribution au financement spécial «Financement d'infrastructures» pour un montant de 10,00 millions de fr. a été effectuée. |
| 6 | +22,22 | Revenus extraordinaires
À partir de la sixième année suivant l'introduction du MCH2, la réserve de réévaluation est dissoute en faveur du compte de résultats. Cela correspond à un montant de 20 millions de fr. au budget 2021 pour la Ville de Bienne.
Il est tenu compte d'un prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» pour un montant de 7,11 millions de fr. |

4.3.3 Direction de l'action sociale et de la sécurité

La Direction de l'action sociale et de la sécurité affiche un excédent de charges de 43,12 millions de fr. contre 43,33 millions de fr. au budget 2020, ce qui représente une amélioration de 0,21 million de fr.; on constate également une amélioration de 2,41 millions de fr. du résultat (-5,3%) comparé aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus							
	MCHF						
	2021 Budget	2020 Budget	B21/B20 Écart		2019 Comptes	B21/C19 Écart	
30 Charges de personnel	-29.16	-28.81	-0.35	1.2%	-29.40	0.25	-0.8%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-5.34	-4.90	-0.45	9.1%	-4.52	-0.82	18.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.12	-0.12	0.00	0.8%	-0.11	-0.02	15.2%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-146.68	-159.25	12.57	-7.9%	-146.38	-0.30	0.2%
39 Imputations internes	-2.06	-1.90	-0.16	8.4%	-2.82	0.76	-27.0%
Charges d'exploitation	-183.35	-194.97	11.62	-6.0%	-183.23	-0.12	0.1%
40 Revenus fiscaux	0.20	0.18	0.02	11.1%	0.21	-0.01	-5.2%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.06	0.06	0.00	3.6%	0.07	-0.01	-10.8%
42 Taxes	10.89	11.41	-0.51	-4.5%	10.60	0.29	2.8%
43 Revenus divers	29.14	29.67	-0.54	-1.8%	28.25	0.89	3.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	-100.0%
46 Revenus de transfert	98.55	109.92	-11.37	-10.3%	98.23	0.32	0.3%
49 Imputations internes	0.19	0.00	0.19	0.0%	0.00	0.19	0.0%
Revenus d'exploitation	139.02	151.23	-12.21	-8.1%	137.35	1.67	1.2%
Résultat de l'activité d'exploitation	-44.33	-43.74	-0.59	1.4%	-45.87	1.55	-3.4%
34 Charges financières	-0.02	-0.01	0.00	28.6%	-0.02	0.00	5.9%
44 Revenus financiers	0.37	0.37	0.00	-0.3%	0.37	0.00	0.8%
Résultat provenant de financements	0.35	0.36	-0.01	-1.4%	0.35	0.00	0.6%
Résultat opérationnel	-43.97	-43.38	-0.60	1.4%	-45.52	1.55	-3.4%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	-0.01	0.01	-100.0%
48 Revenus extraordinaires	0.86	0.05	0.81	1616.0%	0.00	0.86	0.0%
Résultat extraordinaire	0.86	0.05	0.81	1616.0%	-0.01	0.86	-17260.0%
Résultat total du compte de résultats	-43.12	-43.33	0.21	-0.5%	-45.53	2.41	-5.3%

Figure 20: résultat de la Direction de l'action sociale et de la sécurité

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 -0,45 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
La location des nouveaux locaux du Département des affaires sociales grève le budget entièrement pour la première fois. Une partie du loyer est payée par le biais du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier».
- 2 +12,57 Charges de transfert
Le montant inscrit au budget pour les dépenses de l'aide sociale est moins élevé qu'en 2020. Cela a une influence directe sur les revenus de transfert (GM 46) qui subissent une baisse en conséquence.

- 3** -0,51 Taxes
Les revenus budgétés provenant des amendes d'ordre sont plus réalistes en 2021.
- 4** +0,81 Revenus extraordinaires
Comme décrit au point 1 «Charges de biens et services et autres charges d'exploitation», une partie du loyer pour le nouvel emplacement du Département des affaires sociales est prélevée sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier».

4.3.4 Direction de la formation, de la culture et du sport

La Direction de la formation, de la culture et du sport affiche un excédent de charges de 76,63 millions de fr. contre 75,51 millions de fr. (+1,5%) au budget 2020, ce qui représente une détérioration du résultat de 1,11 million de fr.; cette diminution du résultat est plus accentuée si elle est comparée aux comptes 2019, qui atteint 5,16 millions de fr. (+7,2%).

Natures de charges et de revenus							
MCHF							
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
30 Charges de personnel	-27.93	-27.88	-0.06	0.2%	-27.81	-0.13	0.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-15.71	-15.83	0.13	-0.8%	-15.16	-0.55	3.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.39	-0.40	0.01	-2.5%	-0.20	-0.19	95.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-66.25	-59.15	-7.10	12.0%	-54.77	-11.48	21.0%
39 Imputations internes	-1.65	-1.58	-0.08	4.8%	-1.60	-0.06	3.5%
Charges d'exploitation	-111.93	-104.83	-7.10	6.8%	-99.53	-12.40	12.5%
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	11.17	11.09	0.09	0.8%	11.24	-0.07	-0.6%
43 Revenus divers	1.46	1.15	0.31	26.8%	2.08	-0.62	-29.8%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	22.32	16.73	5.59	33.4%	14.37	7.95	55.3%
49 Imputations internes	0.00	0.06	-0.06	-100.0%	0.06	-0.06	-100.0%
Revenus d'exploitation	34.95	29.03	5.93	20.4%	27.76	7.20	25.9%
Résultat de l'activité d'exploitation	-76.98	-75.81	-1.17	1.5%	-71.77	-5.21	7.3%
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	0.27	0.29	-0.02	-5.2%	0.31	-0.04	-11.4%
Résultat provenant de financements	0.27	0.29	-0.02	-5.2%	0.31	-0.04	-11.4%
Résultat opérationnel	-76.71	-75.52	-1.18	1.6%	-71.46	-5.24	7.3%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
48 Revenus extraordinaires	0.08	0.01	0.07	1042.9%	0.00	0.08	0.0%
Résultat extraordinaire	0.08	0.01	0.07	1042.9%	0.00	0.08	0.0%
Résultat total du compte de résultats	-76.63	-75.51	-1.11	1.5%	-71.46	-5.16	7.2%

Figure 21: résultat de la Direction de la formation, de la culture et du sport

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** +0,13 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
Les prestations de tiers ont été adaptées en fonction des chiffres réels de 2019.
- 2** -7,10 Charges de transfert
L'augmentation au niveau de la compensation des charges s'explique par l'ouverture de nouvelles classes durant l'année scolaire 2021/2022 et par les frais supplémentaires découlant des augmentations de traitement du corps enseignant. En outre, les bons de garde sont budgétés pour la première fois durant douze mois (budget 2020: cinq mois).

3 +5,59

Revenus de transfert

Le Canton rembourse 80% des dépenses découlant des bons de garde. En 2021, ces revenus sont budgétés pour la première fois durant douze mois (budget 2020: cinq mois). Le compte de contrepartie, à savoir les charges de transfert, englobe tous les autres éléments du système de compensation des charges, en plus des bons de garde.

4.3.5 Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

La Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement affiche un excédent de charges de 8,04 millions de fr. contre 6,19 millions de fr. (+29,9%) au budget 2020, ce qui représente une augmentation du déficit de 1,85 million de fr.; il y a aussi une augmentation du déficit de 1,77 million de fr. (+28,1%) par rapport aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-16.90	-15.91	-0.98	6.2%	-14.74	-2.16	14.6%	1
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-6.99	-6.90	-0.09	1.3%	-6.76	-0.22	3.3%	2
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3.41	-3.36	-0.05	1.6%	-2.20	-1.22	55.5%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.74	-0.69	-0.05	6.7%	-0.68	-0.06	8.2%	
39 Imputations internes	-0.59	-0.58	-0.01	1.9%	-0.59	0.00	0.3%	
Charges d'exploitation	-28.63	-27.45	-1.18	4.3%	-24.97	-3.65	14.6%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	5.60	5.60	0.00	0.0%	6.13	-0.53	-8.7%	
42 Taxes	4.78	4.21	0.57	13.6%	4.01	0.77	19.2%	
43 Revenus divers	0.69	0.59	0.10	16.8%	0.70	0.00	-0.4%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	9.51	10.42	-0.90	-8.7%	7.45	2.06	27.7%	3
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Revenus d'exploitation	20.59	20.82	-0.23	-1.1%	18.29	2.30	12.6%	
Résultat de l'activité d'exploitation	-8.04	-6.62	-1.41	21.3%	-6.68	-1.36	20.3%	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	-0.02	0.02	-100.0%	
Résultat provenant de financements	0.00	0.00	0.00	0.0%	-0.02	0.02	-100.0%	
Résultat opérationnel	-8.04	-6.62	-1.41	21.3%	-6.70	-1.34	20.0%	
38 Charges extraordinaires	-0.50	0.00	-0.50	0.0%	0.00	-0.50	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.50	0.43	0.07	16.0%	0.43	0.07	16.9%	
Résultat extraordinaire	0.00	0.43	-0.43	-100.2%	0.43	-0.43	-100.2%	
Résultat total du compte de résultats	-8.04	-6.19	-1.85	29.9%	-6.27	-1.77	28.1%	

Figure 22: résultat de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 -0,98 Charges de personnel
Les charges de personnel (GM 30) augmentent de 1% à la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement par rapport au budget précédent. Cette légère hausse est due à l'évolution individuelle des salaires des collaborateurs et collaboratrices et à une allocation de renchérissement. En outre, plusieurs départs à la retraite sont prévus en 2021, ce qui conduit à une augmentation des rentes-ponts.
- 2 -0,09 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
En raison du manque de capacités internes, les divers départements doivent davantage recourir à des mandats externes.

3 -0,90

Revenus de transfert

Comme pour 2020, le Conseil municipal a décidé du versement d'un dividende de substance. Il s'élève à 2 millions de fr., soit un million de moins que le montant inscrit au budget 2020.

4.4 Comptes spéciaux avec financement spécial

Les comptes spéciaux avec financement spécial doivent mettre à disposition les ressources nécessaires pour accomplir des tâches prescrites légalement ou décidées par la Ville elle-même. Ils requièrent une base légale idoine, qu'il s'agisse du droit de rang supérieur ou d'un règlement communal (art. 87 OCo).

Les six comptes spéciaux dotés d'un financement spécial présentent au total un excédent de revenus de 0,93 million de fr. Le tableau ci-dessous présente les résultats pour chacun d'eux:

Vue d'ensemble							
	MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19	
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart	
Eaux usées	-0.79	-0.75	-0.04	4.9%	0.60	-1.39	-232.6%
Enlèvement des ordures	1.07	0.15	0.92	623.0%	1.25	-0.18	-14.4%
Comptes spéciaux avec FS de rang supérieur	0.28	-0.60	0.88	-146.3%	1.85	-1.57	-84.8%
Sapeurs-pompiers	-0.22	-0.15	-0.07	48.6%	0.61	-0.83	-135.9%
EMS municipaux	0.87	0.12	0.75	637.3%	-1.75	2.62	-149.8%
Places de stationnement	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Tissot Arena	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Comptes spéciaux avec FS selon règlement du CM	0.65	-0.03	0.68	-2266.7%	-1.14	1.79	-157.3%
Comptes spéciaux	0.93	-0.63	1.57	-246.5%	0.71	0.22	30.8%

Figure 23: résultats des comptes spéciaux

Les résultats de chaque compte spécial sont expliqués en détail du chap. 4.4.1 au chap. 4.4.6.

Nous avons laissé une page blanche pour un meilleur confort de lecture.

4.4.1 Eaux usées

Le compte spécial «Eaux usées» est doté d'un financement spécial «à double sens» alimenté par des émoluments, qui est régi par le droit de rang supérieur. La loi prévoit, en outre, un financement de la valeur de remplacement sous forme d'attribution à un financement spécial distinct, traité comme un préfinancement.

Le résultat total du budget 2021 affiche une perte de 0,79 million de fr., soit une détérioration de 0,04 million de fr. par rapport au budget 2020 et de 1,39 million de fr. comparé aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-2.57	-2.52	-0.05	2.2%	-2.29	-0.28	12.1%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.59	-1.75	0.16	-9.4%	-1.34	-0.25	18.7%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3.65	-3.58	-0.07	2.0%	-3.69	0.04	-1.0%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-5.23	-4.77	-0.46	9.6%	-6.79	1.56	-22.9%	
36 Charges de transfert	-3.64	-3.76	0.12	-3.2%	-3.62	-0.02	0.6%	
39 Imputations internes	-2.14	-1.94	-0.20	10.4%	-2.06	-0.08	3.7%	
Charges d'exploitation	-18.82	-18.32	-0.50	2.7%	-19.79	0.97	-4.9%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	11.96	11.72	0.24	2.0%	14.37	-2.41	-16.8%	
43 Revenus divers	0.18	0.39	-0.21	-53.5%	0.22	-0.04	-16.3%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3.71	3.58	0.13	3.6%	3.67	0.04	1.1%	
46 Revenus de transfert	0.27	0.25	0.02	6.7%	0.26	0.01	4.2%	
49 Imputations internes	2.14	1.94	0.20	10.4%	2.06	0.08	3.7%	
Revenus d'exploitation	18.26	17.88	0.38	2.1%	20.58	-2.32	-11.3%	
Résultat de l'activité d'exploitation	-0.56	-0.44	-0.12	28.4%	0.79	-1.35	-171.2%	
34 Charges financières	-0.23	-0.32	0.09	-27.4%	-0.19	-0.04	21.1%	
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Résultat provenant de financements	-0.23	-0.32	0.09	-27.4%	-0.19	-0.04	21.1%	
Résultat opérationnel	-0.79	-0.75	-0.04	4.9%	0.60	-1.39	-232.6%	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Résultat extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Résultat total du compte de résultats	-0.79	-0.75	-0.04	4.9%	0.60	-1.39	-232.6%	

Figure 24: résultat du compte spécial «Eaux usées»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 +0,16 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
Les dépenses dans le domaine de l'entretien des canalisations ont baissé par rapport au budget 2020; elles ont été adaptées à celles des comptes 2019.
- 2 -0,46 Attributions aux fonds et financements spéciaux
L'attribution à la réserve de remplacement atteint chaque année au moins 60% des frais de maintien de la valeur. En outre, les taxes de raccordement alimentent également le financement spécial de maintien de la valeur.

- 3 +0,24 Taxes
Les taxes de raccordement, notamment, sont comptabilisées au niveau des taxes. Comme mentionné au point 2, celles-ci alimentent ensuite le financement spécial de maintien de la valeur.
- 4 -0,21 Revenus divers
Moins de prestations propres ont été prévues au niveau des crédits d'engagement dans le budget 2021.

Évolution des capitaux propres

Eaux usées	MCHF						
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	10.79	3.71	14.50	0.44	14.94	0.73	15.67
Total	10.79	3.71	14.50	0.44	14.94	0.73	15.67

Figure 25: évolution des capitaux propres «Eaux usées» de 2019 à 2021

Malgré un excédent de charges de 0,79 million de fr. dans le compte spécial «Eaux usées», l'évolution des capitaux propres est positive. Cela s'explique par le fait que les taxes de raccordement alimentent le financement spécial de maintien de la valeur au vu des bases légales.

4.4.2 Enlèvement des ordures

Les dispositions concernant les financements spéciaux «à double sens», alimentés par les émoluments, s'appliquent au présent compte spécial (Loi sur les déchets [LD]; RSB 822.1). Les frais d'élimination des déchets sont couverts par des émoluments selon le principe de causalité. Le résultat total du budget 2021 affiche un bénéfice de 1,07 million de fr., soit une amélioration de 0,92 million de fr. (+623,0%) par rapport au budget 2020 et une diminution de 0,18 million de fr. (-14,4%) par rapport aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-3.65	-3.75	0.10	-2.5%	-3.47	-0.18	5.3%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.98	-2.29	0.31	-13.4%	-1.92	-0.06	2.9%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.42	-0.42	0.00	0.0%	-0.42	0.00	0.0%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.27	-0.21	-0.06	26.8%	-0.21	-0.06	28.0%	
39 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Charges d'exploitation	-6.32	-6.66	0.34	-5.2%	-6.02	-0.30	5.0%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	6.96	6.27	0.69	11.0%	6.84	0.12	1.8%	
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	-100.0%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	0.10	0.11	0.00	-4.8%	0.11	-0.01	-12.3%	
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Revenus d'exploitation	7.06	6.37	0.69	10.8%	6.95	0.11	1.6%	
Résultat de l'activité d'exploitation	0.74	-0.29	1.03	-354.3%	0.93	-0.19	-20.5%	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.32	0.44	-0.12	-27.1%	0.32	0.00	0.3%	
Résultat provenant de financements	0.32	0.44	-0.12	-27.1%	0.32	0.00	0.3%	
Résultat opérationnel	1.06	0.15	0.91	616.2%	1.25	-0.19	-15.2%	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.01	0.00	0.01	0.0%	0.00	0.01	0.0%	
Résultat extraordinaire	0.01	0.00	0.01	0.0%	0.00	0.01	0.0%	
Résultat total du compte de résultats	1.07	0.15	0.92	623.0%	1.25	-0.18	-14.4%	

Figure 26: résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** +0,31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
Les charges dans ce domaine ont été adaptées en fonction des dépenses de l'exercice 2019.
- 2** -0,06 Charges de transfert
Les imputations internes entre la Ville de Bienne et le compte spécial «Enlèvement des ordures» ont augmenté par rapport au budget 2020 en raison du changement de mode de calcul.

- 3** +0,69 Taxes
 Les revenus provenant d'autres taxes ont été adaptés en fonction des recettes de l'exercice 2019. Ce poste comptabilise les revenus liés à l'élimination de divers déchets dans les règles de l'art.
- 4** -0,12 Revenus financiers
 Les dividendes de la Müve Bienne Seeland S.A. varient d'une année à l'autre. Les revenus budgétés ont été adaptés en fonction des recettes de l'exercice 2019.

Évolution des capitaux propres

	MCHF						
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	7.33	1.25	8.58	0.15	8.73	1.07	9.80
Total	7.33	1.25	8.58	0.15	8.73	1.07	9.80

Figure 27: évolution des capitaux propres «Enlèvement des ordures» de 2019 à 2021

Le résultat du compte spécial «Enlèvement des ordures» conduit à une hausse des capitaux propres de 1,07 million de fr.

4.4.3 Sapeurs-pompiers

Par principe, le compte spécial «Sapeurs-pompiers» est alimenté non par des émoluments, mais par la taxe d'exemption selon le règlement municipal RDCo 875.1.

Le résultat total du budget 2021 affiche une perte de 0,22 million de fr., soit une détérioration de 0,07 million de fr. (48,6% de pertes supplémentaires) par rapport au budget 2020 et de 0,83 million de fr. (135,9% de plus) par rapport aux comptes 2019. L'excédent de charges budgété grève le financement spécial «Sapeurs-pompiers».

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-4.39	-4.22	-0.18	4.2%	-4.01	-0.38	9.6%	1
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.45	-1.42	-0.03	2.1%	-1.12	-0.33	29.2%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.36	-0.36	0.00	0.0%	-0.36	0.00	0.0%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.17	-0.25	0.08	-33.1%	-0.25	0.08	-33.1%	2
39 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Charges d'exploitation	-6.37	-6.25	-0.12	1.9%	-5.74	-0.63	10.9%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	4.31	4.29	0.02	0.5%	4.40	-0.09	-2.1%	
43 Revenus divers	0.01	0.00	0.01	0.0%	0.02	-0.01	-47.4%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	1.52	1.51	0.01	0.7%	1.63	-0.11	-6.6%	
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Revenus d'exploitation	5.84	5.80	0.04	0.7%	6.05	-0.21	-3.5%	
Résultat de l'activité d'exploitation	-0.53	-0.45	-0.08	17.8%	0.31	-0.84	-272.1%	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.30	0.30	0.00	-0.7%	0.30	0.00	-1.3%	
Résultat provenant de financements	0.30	0.30	0.00	-0.7%	0.30	0.00	-1.3%	
Résultat opérationnel	-0.23	-0.15	-0.08	55.4%	0.61	-0.84	-137.6%	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.01	0.00	0.01	0.0%	0.00	0.01	0.0%	
Résultat extraordinaire	0.01	0.00	0.01	0.0%	0.00	0.01	0.0%	
Résultat total du compte de résultats	-0.22	-0.15	-0.07	48.6%	0.61	-0.83	-135.9%	

Figure 28: résultat du compte spécial «Sapeurs-pompiers»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** -0,18 Charges de personnel
Deux nouveaux postes pour le corps des sapeurs-pompiers professionnels sont budgétés dans ces charges. Ils ont été créés pour assurer un service de piquet 24h/24.
- 2** +0,08 Charges de transfert
Les imputations internes entre la Ville de Bienne et le compte spécial «Sapeurs-pompiers» ont baissé par rapport au budget 2020 en raison du changement de mode de calcul.

Évolution des capitaux propres

Sapeurs-pompiers		MCHF					
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	8.47	0.61	9.08	-0.15	8.93	-0.22	8.71
Total	8.47	0.61	9.08	-0.15	8.93	-0.22	8.71

Figure 29: évolution des capitaux propres «Sapeurs-pompiers» de 2019 à 2021

L'excédent de charges de 0,22 million de fr. dans le compte spécial «Sapeurs-pompiers» peut être supporté par les capitaux propres.

4.4.4 EMS municipaux

Le compte spécial «EMS municipaux» est régi comme un financement spécial en vertu du règlement municipal RDCo 862.59.1. C'est le seul compte spécial reposant sur un plan comptable (CURAVIVA) qui s'écarte du MCH2 et s'appuie sur les directives de la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Il a donc fallu procéder à une conversion selon le MCH2 pour établir le budget 2021.

L'adaptation continue au plan comptable CURAVIVA engendre partiellement des imprécisions qui permettent difficilement une comparaison avec les années précédentes selon les circonstances. Ce compte spécial présente pour le budget 2021 un bénéfice de 0,87 million de fr., soit une amélioration de 0,75 million de fr. (+637,3%) par rapport au budget 2020 et une amélioration de 2,62 millions de fr. par rapport aux comptes 2019.

Natures de charges et de revenus	MCHF							
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-21.40	-23.10	1.70	-7.3%	-21.69	0.29	-1.3%	1
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-5.84	-6.76	0.92	-13.6%	-5.94	0.10	-1.6%	2
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.67	-0.66	-0.01	0.9%	-0.31	-0.36	114.1%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
39 Imputations internes	-0.76	-0.71	-0.05	6.7%	-0.78	0.02	-2.1%	
Charges d'exploitation	-28.67	-31.23	2.56	-8.2%	-28.72	0.04	-0.2%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	28.60	30.45	-1.85	-6.1%	26.05	2.55	9.8%	3
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	-100.0%	0.00	0.00	0.0%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	0.10	0.12	-0.02	-13.0%	0.09	0.02	17.6%	
49 Imputations internes	0.76	0.71	0.05	6.7%	0.78	-0.02	-2.1%	
Revenus d'exploitation	29.46	31.28	-1.82	-5.8%	26.91	2.55	9.5%	
Résultat de l'activité d'exploitation	0.79	0.05	0.74	1512.2%	-1.81	2.60	-143.8%	
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
44 Revenus financiers	0.02	0.07	-0.05	-71.0%	0.06	-0.04	-65.5%	
Résultat provenant de financements	0.02	0.07	-0.05	-71.0%	0.06	-0.04	-65.5%	
Résultat opérationnel	0.81	0.12	0.69	586.4%	-1.75	2.56	-146.4%	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.06	0.00	0.06	0.0%	0.00	0.06	0.0%	
Résultat extraordinaire	0.06	0.00	0.06	0.0%	0.00	0.06	0.0%	
Résultat total du compte de résultats	0.87	0.12	0.75	637.3%	-1.75	2.62	-149.8%	

Figure 30: résultat du compte spécial «EMS municipaux»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 +1,70 Charges de personnel
Les charges de personnel ont été adaptées aux conditions changeantes (rénovation, nombre de lits, etc.).

- 2** +0,92 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
La réduction de l'occupation des lits et des degrés de soins moins élevés (voir plus bas) ont occasionné une baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.
- 3** -1,85 Taxes
Les recettes inscrites au budget 2020 étaient trop optimistes dans pratiquement tous les EMS pour les raisons suivantes:
- Cristal: des degrés de soins plus bas et une évolution plus plate du chiffre d'affaires dans le nouveau restaurant qu'attendus
 - Chemin Redern: des degrés de soins plus bas qu'attendus et une rénovation plus longue que prévue
 - Ried: baisse continue de l'occupation des lits en raison de l'infrastructure obsolète
- On a tenu compte de ces éléments en corrigeant légèrement le budget vers le bas (-6,1%).

Évolution des capitaux propres

EMS municipaux	MCHF						
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	6.24	-1.75	4.49	0.12	4.61	0.87	5.48
Total	6.24	-1.75	4.49	0.12	4.61	0.87	5.48

Figure 31: évolution des capitaux propres «EMS municipaux» de 2019 à 2021

Le résultat du compte spécial «EMS municipaux» conduit à une hausse des capitaux propres de 0,87 million de fr.

4.4.5 Places de stationnement

Les places de stationnement sont gérées par le biais d'un compte spécial avec financement spécial en vertu du règlement municipal RDCo 761.5.

Le résultat opérationnel du budget 2021 affiche un bénéfice de 0,97 million de fr., soit une amélioration de 0,09 million de fr. par rapport au budget 2020; par contre il y a une diminution de 0,20 million de fr. du résultat par rapport aux comptes 2019.

À la fin de l'année, l'excédent de revenus est réparti à parts égales entre les financements spéciaux «Places de stationnement» et «Encouragement de la circulation piétonne et cycliste ainsi que des transports publics» (GM 36 & GM 38).

Natures de charges et de revenus							
	MCHF						
	2021 Budget	2020 Budget	B21/B20		2019 Comptes	B21/C19	
			Écart			Écart	
30 Charges de personnel	-0.51	-0.54	0.03	-5.2%	-0.50	-0.01	1.4%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-4.33	-4.44	0.11	-2.5%	-4.39	0.05	-1.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.31	-0.25	-0.06	23.0%	-0.31	0.00	-1.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
36 Charges de transfert	-1.00	-0.92	-0.08	8.9%	-0.99	-0.01	0.7%
39 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Charges d'exploitation	-6.15	-6.15	0.00	0.0%	-6.20	0.05	-0.7%
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
42 Taxes	6.91	0.30	6.61	2211.0%	-0.07	6.98	-9971.4%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	-100.0%	0.00	0.00	0.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Revenus d'exploitation	6.91	0.30	6.61	2203.3%	-0.07	6.98	-9971.4%
Résultat de l'activité d'exploitation	0.76	-5.85	6.61	-113.0%	-6.27	7.03	-112.1%
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
44 Revenus financiers	0.21	6.73	-6.52	-96.8%	7.43	-7.22	-97.1%
Résultat provenant de financements	0.21	6.73	-6.52	-96.8%	7.43	-7.22	-97.1%
Résultat opérationnel	0.97	0.88	0.09	10.4%	1.17	-0.20	-16.7%
38 Charges extraordinaires	-0.97	-0.88	-0.09	10.1%	-1.17	0.20	-17.0%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Résultat extraordinaire	-0.97	-0.88	-0.09	10.1%	-1.17	0.20	-17.0%
Résultat total du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%

Figure 32: résultat du compte spécial «Places de stationnement»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1** +0,11 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
 Dans le domaine des prestations de tiers et de l'entretien des biens-fonds, les charges budgétées ont baissé par rapport au budget 2020. Les dépenses ont été adaptées en fonction des chiffres réels de 2019.

- 2** +6,61 Taxes
Les recettes découlant des ventes de cartes de stationnement et les émoluments provenant des horodateurs sont désormais budgétés de manière uniformisée dans les taxes (auparavant GM 44).
- 3** -6,52 Revenus financiers
Voir point 2.

Évolution des capitaux propres

Places de stationnement	MCHF						
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	37.08	1.17	38.25	0.88	39.13	0.97	40.10
Total	37.08	1.17	38.25	0.88	39.13	0.97	40.10

Figure 33: évolution des capitaux propres «Places de stationnement» de 2019 à 2021

Le résultat (GM 38) du compte spécial «Places de stationnement» conduit à une hausse des capitaux propres de 0,97 million de fr.

4.4.6 Tissot Arena

La Tissot Arena est gérée par le biais d'un compte spécial avec financement spécial en vertu du règlement municipal RDCo 4379.

Le compte spécial «Tissot Arena» affiche un résultat équilibré.

Natures de charges et de revenus		MCHF						
	2021	2020	B21/B20		2019	B21/C19		
	Budget	Budget	Écart		Comptes	Écart		
30 Charges de personnel	-0.15	-0.17	0.01	-7.2%	-0.11	-0.04	37.5%	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1.07	-1.03	-0.04	4.0%	-0.78	-0.29	37.0%	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-0.27	-0.25	-0.02	6.7%	-0.08	-0.19	253.9%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
36 Charges de transfert	-0.48	-0.04	-0.44	1045.2%	-0.83	0.35	-42.3%	
39 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Charges d'exploitation	-1.97	-1.49	-0.49	32.6%	-1.80	-0.17	9.5%	
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
41 Revenus régaliens et de concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
42 Taxes	0.00	0.08	-0.08	-100.0%	0.02	-0.02	-100.0%	
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
49 Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Revenus d'exploitation	0.00	0.08	-0.08	-100.0%	0.02	-0.02	-100.0%	
Résultat de l'activité d'exploitation	-1.97	-1.41	-0.56	40.0%	-1.78	-0.20	11.0%	
34 Charges financières	-0.75	-1.23	0.49	-39.5%	-0.87	0.12	-14.2%	
44 Revenus financiers	2.72	2.64	0.08	2.9%	2.65	0.07	2.8%	
Résultat provenant de financements	1.98	1.41	0.57	40.1%	1.78	0.20	11.0%	
Résultat opérationnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Résultat extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
Résultat total du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	

Figure 34: résultat du compte spécial «Tissot Arena»

Principaux écarts budget 2021 / budget 2020 (en millions de fr.)

- 1 -0,04 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
Les dépenses dans le domaine de l'entretien ont augmenté par rapport au budget 2020.
- 2 -0,44 Charges de transfert
L'excédent de revenus du compte spécial Tissot Arena est transféré dans le compte général par le biais des charges de transfert, afin de continuer à faire baisser la dette à l'égard de la Ville de Bienne.

3 +0,49

Charges financières

Les intérêts du compte spécial Tissot Arena ont été adaptés dans les comptes annuels 2019 et s'appliquent pour l'établissement du budget 2021. Le montant de ce poste a été budgété avec prudence. L'ajustement (*restatement*) de la valeur de la Tissot Arena n'est pas encore achevé.

Évolution des capitaux propres

Tissot Arena		MCHF					
	Capitaux propres 01.01.2019	Résultat Comptes 2019	Capitaux propres 31.12.2019	Résultat Budget 2020	Capitaux propres 31.12.2020	Résultat Budget 2021	Capitaux propres 31.12.2021
29 Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Figure 35: évolution des capitaux propres «Tissot Arena» de 2019 à 2021

Le résultat du compte spécial «Tissot Arena» permet de réduire la dette à l'égard de la Ville de Bienne. De ce fait, ce compte spécial ne dispose d'aucuns capitaux propres.

5 Planification des investissements 2021

Le tableau ci-après représente les dépenses d'investissement (net, avec un taux de réalisation de 70%) projetées pour l'année budgétaire 2021:

Récapitulatif par direction						
avec taux de réalisation de 70%	Budget 2021			Aperçu 2020		
	Administration	Fin. spéciaux	Total	Administration	Fin. spéciaux	Total
Mairie	1.99	0.41	2.40	1.57	0.60	2.17
Direction des finances	4.60	0.00	4.60	5.25	0.00	5.25
Direction de l'action sociale et de la sécurité	1.54	0.00	1.54	0.58	0.00	0.58
Direction de la formation, de la culture et du sport	1.51	0.00	1.51	1.73	0.00	1.73
Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'en	37.97	1.46	39.43	37.26	0.68	37.94
TOTAL	47.61	1.86	49.47	46.40	1.29	47.69

Figure 36: planification des investissements 2021 avec un taux de réalisation de 70%

Pour le développement de Bienne, il est important de maintenir une politique d'investissement durable et de continuer à investir dans les infrastructures publiques et les locaux scolaires. En 2021, la Ville de Bienne va maintenir un haut niveau d'investissements avec des dépenses d'investissement qui s'élèvent au total à 47,61 millions de fr. au niveau du compte général, soit un montant supérieur de 4,18 millions de fr. par rapport au budget 2020. Cela correspond à une quotité d'investissement moyenne très légèrement supérieure à 10%, ce qui est jugé juste suffisant selon les valeurs indicatives de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF). La réalisation des projets avec la priorité quatre ou cinq n'est prévue que si elle peut être compensée avec des projets en priorité trois et si le plafond fixé n'est pas dépassé. Le volume des investissements demeure ainsi identique à celui de l'année précédente. Les investissements compensés par des financements spéciaux se montent à 1,86 million de fr. Les investissements des comptes spéciaux s'élèvent, quant à eux, à 19,16 millions de fr. Les investissements nets du compte global s'élèvent donc à 68,63 millions de fr.

En période de crise économique, telle que subie actuellement, il reste important qu'une administration publique supporte l'économie locale, tout en respectant les dispositions légales sur les marchés publics, au travers d'une politique de soutien économique et d'investissements ciblés. De plus, vu la croissance démographique des dernières années, il reste indispensable d'investir dans la rénovation de bâtiments et la modernisation du parc informatique des écoles, mais également dans de nouveaux projets tels que l'étude d'un complexe sportif aux Champs-de-Boujean ou l'extension/la rénovation de bâtiments scolaires (Dufour, Champagne, Platanes, etc.). À cela s'ajoutent des dépenses dans le réseau routier (encouragement de la mobilité douce et des transports publics) et pour la valorisation du domaine public (axes nord et sud, quai du Bas, etc.).

6 Financement du compte général

Il faut s'attendre à un découvert de 53,25 millions de fr. au niveau du financement, qui s'explique ainsi:

Financement		MCHF
		Budget 2021
Résultat du compte général		0.00
Amortissement du patrimoine administratif		19.42
Variation nette des capitaux propres (chap. 2.2, figure 4)		-23.20
Autofinancement du compte général (cash-flow)		-3.78
Investissements nets du patrimoine administratif		-70.68
./. Baisse du taux de réalisation attendu (70%)		21.20
Besoin de liquidités provenant de l'activité d'investissement		-49.47
Découvert de financement		-53.25

Figure 37: financement du compte général

Le cash-flow opérationnel négatif de 3,78 millions de fr. ne permet de financer aucun des investissements nets (taux de réalisation attendu). De ce fait, si la projection actuelle devait se réaliser en 2021, la Ville aurait un degré d'autofinancement négatif de ses investissements de -7,9% contre un degré d'autofinancement positif ces deux dernières années (voir indicateurs financiers).

Le budget 2021 table sur un besoin de liquidité supplémentaire d'environ 53,3 millions de fr., principalement en raison des conséquences financières découlant de la situation imposée par la crise financière liée aux effets de la pandémie de coronavirus sur les finances de la Ville. L'évolution de la situation économique de la place biennoise influencera de manière certaine le niveau des revenus fiscaux pour les années à venir. La situation financière de la Ville et le niveau de son cash-flow durant ces prochaines années dépendront de manière extrêmement étroite de la santé de cette même économie, ainsi que de sa capacité à générer des bénéfices.

7 Indicateurs financiers

Pour évaluer la situation financière de la Ville de Bienne, on a calculé les indicateurs financiers du compte général présentés ci-dessous, sur la base des valeurs des comptes annuels 2017, 2018 et 2019 et des valeurs budgétaires de 2020 et 2021 établies selon les formules publiées par l'OACOT.

Compte général								
Indicateurs financiers	B 2021	B 2020	C 2019	C 2018	C 2017	Moyenne	Valeurs indicatives de la CDF	Évaluation résultat 2021
Degré d'autofinancement (DA)	-7.9%	18.3%	120.1%	71.5%	95.3%	46.3%	> 100% très bon 80% - 100% cas normal 50% - 80% insuffisant	
Quotité de la charge des intérêts (QChI)	2.2%	2.3%	2.8%	3.1%	3.2%	2.9%	0% - 4% bon 4% - 9% suffisant > 9% mauvais	
Quotité d'investissement (Qinv)	10.9%	10.5%	6.4%	6.0%	8.8%	9.3%	<10% faible 10% - 20% moyen 20% - 30% forte >30% très forte	
Quotité de la charge financière (QChF)	7.3%	7.0%	6.8%	6.8%	6.8%	7.0%	< 5% charge faible 5% - 15% charge acceptable >15% charge élevée	
Quotité d'autofinancement (QA)	-1.0%	2.0%	4.8%	3.8%	7.6%	3.9%	> 20% bon 10% - 20% moyen < 10% mauvais	

Figure 38: indicateurs financiers MCH2, 2017 à 2021

Le contenu et les informations de chaque indicateur sont expliqués succinctement comme suit:

- Le **degré d'autofinancement** indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. Cet indicateur peut connaître de très importantes variations d'une année à l'autre. C'est pourquoi il faut le considérer sur plusieurs années. Sur le principe, une valeur inférieure à 100% rend nécessaire le recours à des fonds de tiers, ce qui implique alors une hausse de l'endettement. Un degré d'autofinancement négatif signifie que les activités opérationnelles ne permettent pas de générer des excédents de liquidités assurant le financement de tout ou partie des investissements.
- La **quotité de la charge des intérêts** indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets et permet de déterminer la tendance générale de l'endettement au fil des ans. Les conditions d'intérêts durablement favorables pour les débiteurs peuvent conduire à la situation paradoxale suivante: à savoir une hausse de l'endettement et, dans le même temps, à une réduction des charges d'intérêts grâce à des intérêts négatifs.
- La **quotité d'investissement** renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Avec une quotité de quelque 10%, la Ville de Bienne est plutôt dans la limite inférieure.
- La **quotité de la charge financière** indique l'incidence des frais financiers sur le budget (= charges d'intérêts nettes plus amortissements et rectifications). Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements ordinaires. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire. Il convient de noter ici que le passage du MCH1 au MCH2 a conduit à ce que les amortissements ordinaires en 2016 ont été de 10 millions de francs inférieurs par rapport aux années précédentes. Les expériences acquises par les communes passées plus tôt au MCH2, révèlent qu'il faut

compter environ six à sept ans jusqu'à ce que les amortissements reviennent à leur niveau antérieur. Les intérêts bas qui perdurent sur les capitaux de tiers ont aussi une incidence positive sur cet indicateur.

- La **quotité d'autofinancement** renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

8 Évaluation

En 2021, la crise du coronavirus aura un impact important et direct sur la Ville, que ce soit d'un point de vue économique ou social. Il s'agit là d'une crise sans précédent pour la génération actuelle et probablement l'une des plus graves depuis la grande dépression de 1929 ou la Seconde Guerre mondiale, financièrement en tout cas. La fiscalité sera très fortement et très durement touchée et cela aura non seulement un impact au niveau du budget 2021, mais également au niveau du cash-flow opérationnel.

Les experts ne peuvent à ce jour prédire quel sera l'impact de cette crise sur notre économie et sur les finances publiques. Force est toutefois de constater que la situation extraordinaire vécue actuellement montre qu'il faut faire preuve de prudence et de responsabilité.

Malgré toutes ces incertitudes, le budget 2021 représente la meilleure mise en application des connaissances actuelles, raison pour laquelle il ne constitue pas un pronostic exact, puisqu'il se fonde – inévitablement – sur des hypothèses émises à un moment déterminé. Comme les explications données aux chapitres précédents le montrent, les objectifs que la Ville de Bienne s'est fixés dépendent de nombreux facteurs externes difficilement prévisibles, et non influençables. En outre, avec un volume de charges et de revenus consolidés de quelque 500 millions de fr., des écarts de quelques pourcents seulement peuvent avoir des conséquences énormes sur les résultats. L'attribution dès 2021 et jusqu'en 2025 d'un montant annuel d'environ 10,00 millions de fr. au nouveau financement spécial «Financement d'infrastructures», montre que la Ville a la volonté d'investir dans des projets dans le domaine des infrastructures, en particulier de rénover et de créer des locaux scolaires ainsi que de prendre des mesures d'optimisation énergétique. Objectifs dont la réalisation est mise à mal par la baisse prévue des revenus fiscaux, due au ralentissement des activités économiques et des recettes fiscales respectives.

Dans ce contexte l'exercice budgétaire 2021 clôture sur un résultat équilibré après prélèvement d'un montant de 7,11 millions de fr. sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier». Cet exercice s'avère aujourd'hui uniquement possible grâce à la dissolution de réserves. Afin de pouvoir tenir ce résultat, il sera nécessaire, d'une part, d'avoir une discipline budgétaire stricte au niveau de la gestion des charges et, d'autre part, que les revenus prévus puissent être concrétisés. À ce titre, le Conseil municipal a pour objectif de mettre en place un programme de recherche de revenus supplémentaires permettant d'éliminer ce déficit. Il s'agit de prendre des mesures qui doivent être rapidement profitables pour la Ville. À noter également que tant l'évolution démographique que la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) demeurent des facteurs d'incertitude supplémentaires. L'expérience des dernières années montre que des écarts de l'ordre d'un à deux pourcents ne sont pas rares. Par principe, seuls les comptes annuels 2021 révéleront si, et dans quelle mesure, les hypothèses émises aujourd'hui sont confirmées.

9 Projet d'arrêté et arrêté

9.1 Projet d'arrêté du Conseil municipal au Conseil de ville

1. Vu le rapport du Conseil municipal du 2 septembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 9, al. 1, et l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne arrête:
2. Il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:
3. Vu le message du Conseil de ville des 14 et 15 octobre 2020, et s'appuyant sur l'art. 12, ch. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), la Commune municipale de Bienne arrête:
 - a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2021 est approuvé.
 - b. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2021:

Les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).
 - c. En 2021, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.
 - d. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.
4. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé.

Bienne, le 2 septembre 2020

Au nom du Conseil municipal

Le maire:



Erich Fehr

La chancelière municipale:



Barbara Labbé

9.2 Arrêté du Conseil de ville

Vu le rapport du Conseil municipal du 2 septembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 9, al. 1, et l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne, réuni en séances les 14 et 15 octobre 2020, arrête:

1. a. Les charges de personnel (GM 30) et les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) inscrites au budget 2021 sont réduites comme suit:
 - 1 million de fr. au niveau des charges de personnel (compte 301002021.20000)
 - 1,89 millions de fr. au niveau des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (compte 310009099.20000)
- b. Le prélèvement sur le financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» inscrit au budget 2021 est réduit comme suit:
 - D'un montant de 2.89 millions de fr. au niveau du financement spécial «Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier» (compte 489300000.24000)
2. Suite à la modification du budget 2021, il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville du 15 octobre 2020, et s'appuyant sur l'art. 12, ch. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), la Commune municipale de Bienne arrête:

- a. Le budget de la Commune municipale de Bienne établi pour 2021 est approuvé.
 - b. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2021:
les taux unitaires cantonaux multipliés par 1,63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).
 - c. En 2021, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5‰ de la valeur officielle sera perçue.
 - d. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.
3. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec des modifications.

Au nom du Conseil de ville

Der Stadtratspräsident :
Le président du Conseil de ville:



Leonhard Cadetg

Die Ratssekretärin:
La secrétaire parlementaire:



Regula Klemmer